

Inspection générale des bibliothèques

Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions

Rapport à madame la ministre
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

CABINET

- M. Olivier PAGEZY
- Mme Bénédicte DURAND
- M. Bernard DIZAMBOURG
- Mme Charline AVENEL

IGAENR

- M. Thierry BOSSARD, chef du service

DIRECTIONS

- Monsieur Patrick HETZEL directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur Ronan STEFAN, directeur général pour la recherche et de l'innovation
- Madame Claire GIRY, chef du service de la coordination stratégique et des territoires
- Monsieur Michel MARIAN, chef de la mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire

MONSIEUR LE MINISTRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

CABINET

- Monsieur Pierre HANOTEAUX, directeur du cabinet
- Monsieur Pierre LUNGHERETTI, conseiller

DIRECTIONS

- Madame Laurence FRANCESCHINI, directrice générale des médias et des industries culturelles
- Monsieur Nicolas GEORGES, directeur chef du service livre et lecture

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le président de l'AERES
- Monsieur le président de la conférence des présidents d'universités (CPU)
- Monsieur le Président de la Bibliothèque nationale de France
- Monsieur le président de la conférence des grandes écoles (CGE)
- Monsieur le président du Centre national de la recherche scientifique
- Monsieur le directeur de l'information scientifique et technique du CNRS
- Monsieur le directeur de l'INIST-CNRS
- Monsieur le directeur général du CEA
- Monsieur le directeur général de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale
- Monsieur le président de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et de Couperin
- Monsieur le directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur
- Monsieur le directeur de l'agence de mutualisation des universités et établissements
- Monsieur le coordonnateur de Couperin

Coûts, bénéfices et contraintes
de la mutualisation des ressources électroniques :
éléments de comparaison internationale et propositions

OCTOBRE 2010

Pierre CARBONE
Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Synthèse	1
Introduction	7
1. Le contexte éditorial et les consortiums d’achat de ressources électroniques	8
1.1. Le marché de l’information scientifique et technique dans le monde	8
1.1.1. <i>Les chiffres clé</i>	8
1.1.2. <i>Les modèles économiques</i>	10
1.2. Les consortiums de bibliothèque	11
Tableau n°1 – Evolution du coût des abonnements de périodiques de 1980 à 1998.....	11
2. Une première analyse des consortiums français et étrangers	13
2.1. Organisation, gouvernance et gestion des consortiums	13
2.1.1. <i>Statut juridique des consortiums</i>	13
2.1.2. <i>Date de création</i>	15
2.1.3. <i>Missions</i>	15
Tableau n°2 – Les missions des 10 consortiums ayant répondu à l’enquête.....	16
2.1.4. <i>Critères d’adhésion au consortium</i>	17
2.1.5. <i>Typologie des membres fin 2009</i>	19
Tableau n°3 – Les membres par type d’institution fin 2009	19
2.1.6. <i>Gouvernance et orientations stratégiques du consortium</i>	20
2.1.7. <i>Gestion et orientations techniques du consortium</i>	22
2.2. Moyens des consortiums	24
2.2.1. <i>Ressources financières</i>	24
Tableau n° 4 –Ressources financières 2009 par provenance	24
2.2.2. <i>Ressources humaines</i>	25
Tableau n°5 – Personnel en ETP	26
2.3. Les contrats de licence et les modèles économiques	26
2.3.1. <i>Typologie des ressources abonnées par consortium</i>	26
Tableau n° 6 – Typologie des ressources sous licence– approche quantitative	27
2.3.2. <i>Les négociateurs</i>	27
2.3.3. <i>Les 5 plus grands éditeurs ou fournisseurs en contrat avec les consortiums</i>	28
Tableau n°7 – Les 5 plus grands éditeurs ou fournisseurs (en montant financier).....	28

2.3.4.	<i>Critères de répartition dans le cas d'une facturation unique pour le consortium.....</i>	29
2.3.5.	<i>La refacturation de frais de gestion.....</i>	30
2.3.6.	<i>LA TVA pour l'imprimé et l'électronique</i>	31
	Tableau n°8 – Les taux de TVA pour l'imprimé et l'électronique	31
2.3.7.	<i>Renégociation annuelle des contrats pluriannuels</i>	31
2.3.8.	<i>Clauses de retrait des membres en cours de contrat</i>	32
2.3.9.	<i>Extension des contrats de licence aux entreprises privées ?.....</i>	32
2.3.10.	<i>Accès aux ressources électroniques par les utilisateurs à l'extérieur de l'institution</i>	33
2.3.11.	<i>Le consortium a-t-il une licence type ?.....</i>	33
2.3.12.	<i>Accords multiconsortiums avec d'autres pays ?.....</i>	34
2.3.13.	<i>Modèles innovants expérimentés par les consortiums</i>	34
2.4.	Contrats de licence pour les revues électroniques	35
2.4.1.	<i>Backfiles : liste des ressources et des éditeurs/fournisseurs.....</i>	35
	Tableau n°9– Archives acquises par les consortiums	36
2.4.2.	<i>Licences nationales.....</i>	37
2.4.3.	<i>Financement des licences nationales.....</i>	38
	Tableau n°10 – Mode de financement des licences nationales	38
2.4.4.	<i>Accès imprimé + électronique aux ressources courantes ou accès tout-électronique.....</i>	39
2.4.5.	<i>Le modèle de l'auteur-payeur est-il prévu dans les contrats de licence ?.....</i>	39
2.4.6.	<i>Archives nationales ou institutionnelles : les contrats de licence autorisent-ils les auteurs à publier leurs articles en libre accès dans une archive nationale ou institutionnelle après une période d'embargo ?.....</i>	40
2.5.	Accès, services et archivage	41
2.5.1.	<i>Accès distant : toutes les ressources sont-elles accessibles aux usagers en accès distant ?.....</i>	41
2.5.2.	<i>Le consortium a-t-il implémenté un système de gestion des ressources électroniques (ERMS) ?.....</i>	42
2.5.3.	<i>Les ressources électroniques sont-elles cataloguées dans un catalogue collectif national ?</i>	42
2.5.4.	<i>Le consortium donne-t-il accès à ses ressources via un portail ?</i>	43
2.5.5.	<i>Le consortium fournit-il d'autres services aux utilisateurs ?.....</i>	44
2.5.6.	<i>Accès pérenne : Est-ce que le consortium acquiert un accès pérenne aux archives ou backfiles ?</i>	44
2.5.7.	<i>Hébergement local : le consortium héberge-t-il localement des ressources électroniques en vue d'y donner accès pour leurs membres ?.....</i>	44
2.5.8.	<i>Accès et préservation de l'imprimé : y a-t-il une politique nationale ou régionale d'accès et de conservation des périodiques imprimés ?</i>	44
2.5.9.	<i>Préservation du contenu électronique : existe-t-il une politique pour l'archivage des ressources électroniques ?.....</i>	45
2.5.10.	<i>Y a-t-il une évaluation des coûts d'archivage ?.....</i>	46
2.6.	Usage des ressources électroniques	46
2.6.1.	<i>Statistiques de téléchargement en 2009.....</i>	46

Tableau n°11 – Téléchargements par consortium.....	47
2.6.2. % de titres téléchargés dans les bouquets de revues	48
2.6.3. Etudes d'usage.....	48
2.7. Coûts et bénéfices.....	49
2.7.1. Dépenses documentaires électroniques des membres du consortium.....	49
Tableau n°12 – Dépenses documentaires électroniques par consortium.....	49
2.7.2. Impact des négociations du consortium : Y a-t-il un calcul des économies résultant des accords passés par le consortium ?.....	50
2.7.3. Impact sur le stockage : estimation des économies de stockage résultant des ressources en ligne ?.....	51
2.7.4. Impact sur les publications scientifiques : Y a-t-il une étude de l'impact de l'utilisation par les chercheurs sur leur activité de publication ?	51
2.7.5. Impact sur l'activité de recherche : Y a-t-il un calcul du temps économisé par les chercheurs grâce à l'accès aux ressources en ligne du consortium ?.....	52
3. Un panorama par pays.....	54
3.1. Mode d'organisation par pays.....	54
3.1.1. Des consortiums régionaux combinés à une initiative nationale.....	54
3.1.2. Une initiative nationale forte	57
3.1.3. Des initiatives communes à plusieurs pays.....	60
3.1.4. Une tendance des consortiums au regroupement	61
3.1.5. Le cas particulier de la santé.....	61
4. La situation française.....	62
4.1. Quel est le montant des dépenses documentaires électroniques dans l'enseignement supérieur et la recherche ?	62
4.1.1. Remarque préliminaire	62
4.1.2. Un essai d'estimation de l'enveloppe documentation électronique.....	63
Tableau n° 13 – ESGBU 2008 – Dépenses documentaires.....	63
4.2. Etat de la mutualisation entre universités et organismes de recherche.....	65
Conclusion.....	69
Recommandations	71
Annexes.....	73

Synthèse

Le marché de l'information scientifique et technique se caractérise par le poids des revues académiques, dont les bibliothèques universitaires et de recherche sont les principaux clients. Les articles de ces revues, presque toutes éditées en ligne, sont publiés à 64% par des éditeurs commerciaux (dont quelques oligopoles concentrant à eux seuls quelques milliers de revues), à 30% par des sociétés savantes, les presses d'université comptant pour 4% et les autres éditeurs pour 2%. La part des articles publiés en libre accès est encore marginale. Le secteur du livre s'engage également, mais plus lentement, dans l'électronique. La croissance du nombre de publications et l'augmentation constante de leur coût (de 10% à 15 % par an de 1980 à 1999) a incité dans de nombreux pays des institutions scientifiques à se regrouper dans des consortiums leur permettant de mieux négocier les tarifs des ressources électroniques et de grouper leurs achats, ce qui a conduit à des augmentations plus modérées dans la décennie 2000-2009 (de 5% à 10%).

Les consortiums, créés pour la plupart entre 1990 et 2000, ont des statuts juridiques différents mais prennent tous appui sur des structures publiques. L'étude exploite des données détaillées relatives à une quinzaine de consortiums. Ils se différencient par le degré d'intégration dans des activités plus larges (infrastructures de réseau informatique ou de calcul, par exemple) ainsi que par le degré de coordination ou de centralisation. Leurs missions principales sont la négociation, l'achat et la gestion de ressources électroniques et la formation à leur usage, et ces missions sont souvent associées à d'autres missions de coopération (acquisition et conservation partagée, catalogues collectifs) ou à des missions plus vastes dans le domaine de l'électronique (gestion et préservation, archives ouvertes institutionnelles), plus rarement aux missions d'agence bibliographique ou de centre de prêt entre bibliothèques. Les membres, dont le nombre varie d'une dizaine à plusieurs centaines, sont des institutions d'enseignement supérieur et de recherche en général publiques, plus rarement privées. Leur gouvernance est assurée selon les cas par des universitaires ou des bibliothécaires, ou par des conseils associant les deux, et la plupart se sont dotés de plans stratégiques. Leur direction opérationnelle est exercée par des bibliothécaires dûment mandatés, parfois au sein d'une structure interne à un établissement. Leurs plans stratégiques et rapports annuels sont pour la plupart publiés sur les sites web.

Au plan financier, on note deux types de consortiums : ceux qui ne gèrent qu'un budget de fonctionnement ou voient même leurs frais de gestion pris en charge directement par les membres; ceux qui portent le financement de ressources électroniques, principalement sur la base des contributions de leurs membres, et le cas échéant à l'aide de financements nationaux ou régionaux. Au plan humain, les consortiums fonctionnent avec des équipes réduites, les plus grands (qui assurent des missions plus larges que les acquisitions et la gestion de ressources électroniques) ont entre 10 et 20 ETP ; mais beaucoup s'appuient aussi sur des experts dans les établissements membres, dont l'apport en ressources humaines est rarement chiffré.

La plupart des consortiums négocient un nombre important de ressources, le portefeuille de bases de données va d'une vingtaine à la centaine, l'offre en revues est concentrée sur une trentaine de bouquets, le secteur le moins développé étant celui des *e-books*. Les négociations sont généralement menées par l'équipe permanente du consortium, des experts étant parfois missionnés parmi les établissements membres, et le recours à un négociateur extérieur est actuellement l'exception. Interrogés sur les 5 plus grands éditeurs ou fournisseurs en contrat avec eux (en montant financier), l'échantillon de consortiums cite au total 18 sociétés, dont 11 éditeurs commerciaux et 7 sociétés savantes. Les 3 plus importants sont : Elsevier, Springer et Wiley-Blackwell.

En cas de facturation unique au sein du consortium, les critères de répartition sont la plupart du temps les critères de l'éditeur (dont le chiffre d'affaires historique pour les bouquets de revues), plus rarement l'importance relative de chaque établissement appréciée en fonction des effectifs étudiants ou enseignants-chercheurs, de l'usage, ou bien du prorata des subventions dans le cas du consortium britannique JISC. La refacturation des frais de gestion est rare, et le JISC notamment l'a suspendue en 2009 à cause des difficultés budgétaires des bibliothèques.

Les contrats sont en général négociés sur une base pluriannuelle, et leur renégociation annuelle reste l'exception. OhioLINK a toutefois prévu des clauses de résiliation en cas de financement insuffisant et recourt dans certains cas à des mécanismes prédéfinis pour réduire les coûts. Le retrait individuel de membres en cours de contrat est en général prévu mais encadré, OhioLINK lui préférant la résiliation collective de certains titres. Quant à l'extension des contrats de licence à des entreprises privées, elle n'est pas envisagée. **Il convient d'introduire dans les contrats pluriannuels de licence des modèles plus flexibles, permettant des ajustements annuels en fonction des contraintes budgétaires et des usages constatés.**

Dans plusieurs cas (Europe du Sud, aire germanophone, Europe du Nord) des accords multi consortiums impliquant plusieurs pays ont été conclus, plutôt avec des petits et moyens éditeurs.

Plusieurs consortiums ont testé des modèles innovants ; notamment une clause d'ajustement des coûts et des contenus (OhioLINK), une conversion du paiement à l'acte (*pay per view*) en abonnement à partir d'un plafond de consultations (JISC), un modèle pour les *e-books* (JISC). D'autres modèles ont échoué, par exemple l'un basé sur l'usage (en raison de la difficulté à en évaluer a priori le volume), tandis que les éditeurs ont du mal à concevoir un modèle adapté au *e-only* qui soit affranchi de la référence au coût de l'imprimé.

Si la plupart des consortiums ont accès au texte intégral des revues depuis 1995, un nombre grandissant acquiert des archives des revues depuis leur création (*backfiles*) soit sous forme d'accès permanent soit en stockant les données. En France, les établissements et organismes procèdent en ordre dispersé à de tels achats d'archives, ce qui est nettement plus coûteux que leur acquisition dans le cadre de licences nationales. De nombreux pays (Allemagne, Brésil, Grande-Bretagne, Grèce, Espagne, Suisse) concluent des licences

nationales pour les archives scientifiques, dans la plupart des cas au moyen d'un financement mixte (central + local) ou d'un financement pris en charge par leurs membres. Dans certains cas (Allemagne et Brésil notamment), le financement est à 100% central.

Pour les ressources courantes, les contrats de licence tout-électronique (*e-only*) ont tendance à supplanter les contrats imprimé + électronique, mais ce mouvement est freiné en Europe par le différentiel de TVA entre l'imprimé et l'électronique, qui varie entre un minimum de 5% et un maximum de 17,5%, la France se situant dans la fourchette haute. **L'harmonisation des taux de TVA est une priorité du développement de l'accès aux ressources électroniques.**

Concernant le libre accès à une partie des publications, le modèle de l'auteur-payeur n'est généralement pas prévu dans les contrats de licence, qui dans la moitié des cas autorisent néanmoins les auteurs à publier leurs articles dans une archive ouverte nationale ou institutionnelle après une période d'embargo. **Il convient de prévoir systématiquement dans les contrats de licence avec les éditeurs des clauses autorisant la mise en libre accès dans des délais acceptables après publication.**

Les utilisateurs peuvent généralement accéder à distance aux ressources après authentification. Dans certains cas, cet accès se fait via un portail national. L'implémentation de systèmes de gestion des ressources électroniques (ERMS) au niveau du consortium est encore rare, de même que le signalement des ressources électroniques dans un catalogue collectif national. Certains consortiums offrent aussi d'autres services à leurs utilisateurs : études bibliométriques sur la production scientifique, archives ouvertes, formation, ...

L'hébergement local des ressources est rarement pratiqué, l'accès en ligne lui étant préféré, et l'on ne dispose pas actuellement d'évaluation des coûts d'archivage. Concernant la pérennité du contenu, les politiques nationales de conservation des revues imprimées sont rares (en Europe, c'est le cas surtout en Allemagne et au Royaume-Uni). Parallèlement, les politiques de préservation du contenu électronique sont plutôt mises en œuvre à un niveau coopératif (le projet LOCKSS) ou via un tiers (la fondation Portico) qu'aux niveaux régional ou national, mais des stratégies nationales sont à l'ébauche en Allemagne ou en Suisse. **En France, parallèlement au passage des abonnements aux revues au *e-only*, il convient d'élaborer simultanément un plan national de conservation d'exemplaires papier et d'archivage pérenne de l'électronique prenant appui sur les grands opérateurs (Abes, INIST, BnF).**

Les statistiques d'usage sont rarement complètes, et certains consortiums sont dans l'incapacité de fournir un bilan global. Le suivi d'un indicateur majeur, le coût par téléchargement, est de ce fait difficile à établir pour l'ensemble des ressources. De même, peu de consortiums sont en mesure de fournir le pourcentage de titres téléchargés par bouquet de revues, qui est un indicateur stratégique pour la négociation des ressources. Les gains résultant d'une offre élargie, s'ils ne sont pas chiffrés, sont toutefois appréciables, car les collections de revues accessibles en ligne augmentent du double au décuple par rapport aux abonnements antérieurs pour de grandes universités, et même au centuple pour

de petites universités. Des études qualitatives sont aussi réalisées par des consortiums ou des chercheurs. **L'amélioration de l'évaluation des usages est donc un sujet d'intérêt commun.**

Les consortiums disposent de données lacunaires sur les dépenses documentaires de leurs membres, ce qui ne permet pas de situer les dépenses mutualisées dans l'ensemble. De même, seul actuellement le Royaume-Uni calcule annuellement selon une méthodologie certifiée les économies de coût résultant des accords passés par les consortiums JISC Collections et Eduserv. Le calcul des économies de stockage ou celui des économies de temps de personnel résultant de la gestion de ressources en ligne ne sont pas pratiqués. L'impact sur la recherche, qu'il s'agisse des effets sur l'activité de publication ou des gains de temps résultant de l'accès en ligne, fait toutefois l'objet d'études, qui montrent que la croissance du nombre de publications scientifiques et celle des téléchargements par les chercheurs évoluent en parallèle (par exemple au Brésil), et que les économies les plus importantes sont celles résultant de l'optimisation de l'emploi du temps des chercheurs. Le retour sur investissement principal est en termes de performance de la recherche. **Il convient de suivre annuellement selon une méthodologie certifiée les économies de coût résultant des contrats de licence, et d'élaborer une méthodologie d'évaluation de l'impact de la mutualisation des ressources électroniques sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques et sur l'activité de recherche.**

On note plusieurs modes d'organisation des consortiums à l'échelle d'un pays : existence d'un seul consortium opérant pour l'ensemble des bibliothèques académiques et de recherche (et parfois aussi publiques) du pays, existence de plusieurs consortiums régionaux (ou interrégionaux) ou bien thématiques, combinés avec une initiative nationale plus ou moins forte, existence parallèle de réseaux propres à des organismes de recherche, etc.. Ces modèles sont liés aux modes d'organisation et de financement des universités et de la recherche et au poids relatif des différents partenaires (Etat central, régions, universités, organismes). Toutefois, dans le cas où coexistent plusieurs consortiums, les modes d'organisation les plus performants sont ceux où ils coopèrent entre eux, établissent un partage des rôles et mènent des négociations communes pour une partie des ressources.

Cet effort au plan national est parfois soutenu par des initiatives communes à plusieurs pays, soit dans le cadre de coopérations transfrontalières soit au moyen d'initiatives multinationales. Au-delà des initiatives multi consortiums, on peut observer des tendances au regroupement de consortiums, notamment aux Etats-Unis. Ce mouvement, dû à la crise économique, fait le pendant aux fusions d'éditeurs, afin de disposer de la masse critique nécessaire pour négocier dans les meilleures conditions possibles.

Dans le cadre français, il convient de renforcer la coordination entre universités et organismes de recherche, dans le cadre d'un dispositif national d'accès à l'IST doté d'une visibilité budgétaire, s'appuyant sur des indicateurs d'évaluation globale des coûts et de l'usage des ressources électroniques. La mutualisation entre universités et organismes connaît en effet des limites : les enseignants-chercheurs et chercheurs accèdent aux ressources à travers des portails différents, mais cette pluralité ne garantit ni un accès généralisé à un noyau commun de ressources ni la pérennité de leur archivage. La mise en

place d'un programme pluriannuel d'acquisition de licences nationales, associant la Bibliothèque nationale de France, et reposant sur des financements de l'Etat et des opérateurs ainsi qu'éventuellement de la recherche privée, est le fil directeur pour coordonner l'ensemble des partenaires, pour donner l'accès le plus large et le plus économe à la documentation électronique et permettre aux différentes communautés de recherche d'élargir l'offre en ressources plus spécialisées.

Introduction

La mutualisation des ressources électroniques s'est considérablement développée en France au cours de la décennie, principalement au sein des établissements d'enseignement supérieur, avec l'essor du consortium Couperin. Elle a également conduit, mais avec moins d'ampleur, à une coopération entre universités et organismes nationaux de recherche.

Si l'accès aux ressources en ligne a connu une croissance remarquable, les conditions imposées par les grands éditeurs ont eu des effets très importants sur les politiques documentaires des établissements. Pour y faire face, les bibliothèques dans le monde entier ont créé des consortiums. Mais l'accès à un large éventail de ressources a été en même temps contrebalancé par les contraintes résultant des modèles économiques des grands éditeurs, qui ont réduit les marges d'action des bibliothèques, et des interrogations de plus en plus fortes se font jour dans le monde académique sur les bienfaits réels de cette mutualisation.

Il est donc utile d'éclairer la situation en France par une étude des différents modèles de mutualisation dans d'autres pays. Cette étude se concentre sur les ressources électroniques acquises à titre onéreux, même si elle aborde les rapports entre édition commerciale et publication en libre accès, les archives ouvertes constituant un sujet qui mériterait d'être approfondi parallèlement. De même, la numérisation des fonds des bibliothèques n'est pas incluse dans le champ de ce rapport.

L'objectif est d'analyser les effets induits par la mutualisation de l'achat des ressources électroniques payantes (ou ce que l'on peut appeler « l'effet mutualisation ») et de voir comment ces effets varient selon les situations (ou s'il y a des constantes). Il s'agit d'identifier ce qui est dû à l'action coordonnée et solidaire des établissements.

La méthode mise en œuvre a été la suivante :

- une enquête en ligne adressée à une quarantaine de consortiums, principalement en Europe en raison de contextes proches, mais aussi d'autres pays (USA,...) ; le questionnaire (cf. Annexe 2) auquel ont répondu dix consortiums a été finalisé à la suite d'entretiens avec plusieurs partenaires (MISTRD, Abes, Couperin, INIST). Cette enquête fournit des données sur l'existant mais aussi sur l'évaluation des impacts de la mutualisation ;
- un recueil d'informations sur des sites web de consortiums n'ayant pas répondu à l'enquête, afin que l'échantillon soit suffisamment représentatif de types de consortiums ou qu'il donne une vue plus exhaustive pour certains pays ;
- la collecte d'informations sur la situation française auprès de la MISTRD, de Couperin et de représentants des EPST ;
- des échanges avec les partenaires français sur la base d'une première synthèse.

1. Le contexte éditorial et les consortiums d'achat de ressources électroniques

1.1. Le marché de l'information scientifique et technique dans le monde

1.1.1. Les chiffres clé

D'après un panorama publié récemment par l'Association internationale des éditeurs scientifiques, techniques et médicaux¹ s'appuyant notamment sur un rapport du cabinet Outsell², le chiffre d'affaires global de l'industrie de l'information dans le monde (incluant la presse, les annuaires et un grand nombre de sources d'information commerciales) était en 2008 de 400 milliards \$ (250 milliards € en valeur 2008). Pour les secteurs qui nous intéressent, les chiffres d'affaire sont les suivants :

- l'information scientifique, technique et médicale (ISTM) représentant 5,9% du CA global des industries de l'information (23,7 Md\$, soit 14,8 Md€ valeur 2008) ; hors fournisseurs de données géophysiques, l'ISTM proprement dite comptait pour 4% (16Md\$, soit 10 Md€ valeur 2008) ;
- d'autres secteurs, dont les principaux clients sont les entreprises et les professions libérales, sont à considérer : l'information financière (10,6% du total), et l'information juridique, fiscale et réglementaire (3,7%).

L'industrie de l'information emploie environ 110 000 personnes, dont 40% dans l'Union européenne, auxquels s'ajoutent entre 20 000 et 30 000 personnes intervenant indirectement dans le secteur (collaborateurs indépendants, éditeurs externes...).

Au sein de l'ISTM proprement dite (qui comprend aussi les livres, les ouvrages de référence, les bases de données et les services d'indexation), les revues comptent pour 50%, 8Md\$ (5 Md€ en valeur 2008). Les bibliothèques universitaires et de recherche sont la principale source de revenu des revues (68 à 75% du CA total), suivies par les entreprises (15 à 17%), la publicité (4%), les cotisations à des sociétés savantes et abonnements individuels (3%), et les auteurs (3%).³ La répartition des revenus globaux par zone géographique pour les revues est la suivante : USA, 55% ; Europe, 30% ; Asie-Pacifique, 10% ; reste du monde, 5%.

¹ Ware, M., Mabe M. *The stm report : An overview of scientific and scholarly journals publishing*, Oxford, STM-International Association of Scientific, Technical and Medical Publishers, 2009.

² Outsell, *Information Industry Market Size and Share Rankings : Preliminary 2008 Results*. <http://www.outsellinc.com/store/products/795>

³ Research Information Network, *Activities, costs and finding flows in the scholarly communications system in the UK*, 2008. <http://www.rin.ac.uk/our-work/communicating-and-disseminating-research/activities-costs-and-funding-flows-scholarly-commu>

Le nombre de revues académiques à comité de lecture était début 2009 d'environ 25 400⁴ publiant au total environ 1,5 million d'articles par an. Aujourd'hui, la quasi-totalité de ces périodiques paraît en ligne : en 2008, c'est le cas de 96% des titres en STM et 87% en LSHS. Le secteur biomédical représente 30% des titres, tandis que les lettres et sciences humaines ne dépassent pas 5%. Dans cet ensemble, un noyau de 9 360 revues, publiant annuellement 1 million d'articles, est indexé dans la base de données *Journal of Citation Reports (JCR)* : 6 400 en sciences, 1 800 en sciences sociales, 1 160 en lettres et sciences humaines. La croissance annuelle du nombre de titres est d'environ 3,5%, celle du nombre d'articles de 3%. Cet essor des publications scientifiques accompagne celui de la recherche, la population mondiale de chercheurs ayant été estimée en 2005 par l'Unesco à 5,5 millions.

Dans cet ensemble, à côté de l'édition commerciale et des sociétés savantes, les revues en libre accès sont en expansion : en septembre 2009, le *Directory of Open Access Journals* en comptait 4 360 (avec une croissance de 2 nouveaux titres par jour). Mais la proportion d'articles publiés en libre accès reste faible : de 2% à 4,6% de la production totale selon les estimations.

Le secteur du livre engage lui aussi, mais moins rapidement, une évolution vers l'électronique, surtout à l'initiative des grands éditeurs de revues scientifiques qui ont mis en œuvre des programmes de numérisation : fin 2009, Springer propose 30 000 titres d'*e-books* avec un rythme d'augmentation de 5 000 par an ; Elsevier, environ 7 000. Les autres collections importantes sont : IEEE Conference Proceedings (10 600) ; SPIE Conference Proceedings (6 500) ; Safari Textbooks (6 000), Source OECD (3 200). Mais l'offre ne répond pas actuellement à la demande en manuels en ligne pour les étudiants.

Ce mouvement vers l'électronique s'est accompagné d'une concentration dans l'édition mondiale, quelques grands groupes (12 en 2010) ayant un CA 2009 supérieur à 1 Md€. D'après le classement Livres Hebdo 2010 de l'édition mondiale qui fait figurer les 50 groupes les plus importants⁵, on compte :

- au sein du groupe Reed Elsevier (classé au 2^e rang avec un CA de 5Md€ et dont l'édition numérique est supérieure à 50%), les filiales Lexis Nexis (CA 2,8 Md€) et Elsevier Science ⁶ (2,2 Md€) ;
- Thomson Reuters, n°3 mondial, dont les produits et services électroniques représentent 90% de l'activité, a un CA de 3,8 Md€ ;
- Wolters Kluwer, n°4 mondial, fortement implanté en France dans le droit (Lamy, Dalian) et la santé (Lamarre, Doin, Pradel, Arnette, etc.) a un CA de 3,4 Md€ ;
- Cengage Learning, n°11 mondial (ex-Thomson Learning, qui comprend notamment Gale) 1,3 Md€ ;

⁴ 25 378 d'après le répertoire Ulrich ; la base *Web of Knowledge* de Thomson Reuters couvre 23 000 revues, tandis que *Scopus* d'Elsevier en couvre 16 000.

⁵ Livres Hebdo n° 826, 18 juin 2010, p.12-21.

⁶ Qui comprend notamment les éditions Masson et l'Encyclopédie médico-chirurgicale.

- Wiley- Blackwell, n°12 mondial, 1,1 Md€ ;
- Springer, n°18 mondial, mais 2^e éditeur mondial de revues scientifiques, techniques et médicales, revendu en 2009 par le fonds d'investissement Cinden & Candover au fonds suédois EQT, a un CA 2009 de 857 M€.

Dans cet ensemble figure une presse d'université ; Oxford University Press, n° 22 mondial (CA 2009, 640 M€) ainsi qu'un éditeur juridique français, Lefebvre-Sarrut, n° 37 mondial (CA 2009, 314 M€).

Ces grands éditeurs académiques et juridiques, qui totalisent plus de 30 Md€, concentrent une part importante du marché mondial de l'IST, notamment dans le secteur des revues. On dénombre environ 2 000 éditeurs de revues. Les éditeurs anglophones (657) publient en tout 11 550 titres : 477 d'entre eux sont des sociétés à but non lucratif et publient 2 334 titres. En nombre d'articles cités au *Journal of Citation Reports*, les éditeurs commerciaux pèsent 64%, les sociétés savantes 30%, les presses d'université 4% et les autres éditeurs 2%. 95% des éditeurs de revues ne publient qu'un ou deux titres, tandis qu'à l'opposé les 100 premiers concentrent 67% du total des revues, et les 10 premiers 35%. Quatre éditeurs (Elsevier, Springer, Taylor & Francis et Wiley-Blackwell) publient chacun plus de 1000 titres.

1.1.2. Les modèles économiques

Pour les revues, l'évolution vers l'électronique s'est traduite dans **des modèles tarifaires qui restent encore fondés sur l'économie de l'imprimé**. L'offre a d'abord combiné les abonnements papier et un surcoût pour l'accès en ligne, ce qui a conduit les éditeurs à prendre pour base le chiffre d'affaires papier constitué par les abonnements de chaque institution à la date du premier contrat. Ce chiffre d'affaires, qui garantit une stabilité économique à l'éditeur, constitue en quelque sorte un gage de l'accès en ligne (on a pu ainsi qualifier les abonnements papier d'*abonnements gagés*), et le prémunit contre des désabonnements massifs qui pourraient être dus à un usage illicite de ces accès. C'est ce modèle qui a permis de conclure de grands accords, les *Big Deals*, reposant sur les principes suivants :

- des contrats pluriannuels,
- l'offre par l'éditeur de l'accès à un bouquet de revues largement supérieur au nombre de titres abonnés par tel ou tel membre (qui peut aller jusqu'à la totalité du catalogue de l'éditeur),
- l'engagement du client à maintenir les abonnements (les suppressions n'étant tolérées qu'à la marge, en général dans la limite de 1% du chiffre d'affaires),
- le paiement d'un surcoût pour l'accès électronique⁷,

⁷ Un chiffre d'affaires minimum est en général requis pour l'accès en ligne au bouquet.

- l'engagement de l'éditeur à plafonner les augmentations annuelles globales (abonnement papier + surcoût électronique) dans une limite, dite *price cap*, inférieure aux augmentations antérieures des titres papier (entre 5 et 7% durant la décennie écoulée).

Si la fourniture des titres papier peut donner lieu à concurrence (entre éditeurs et agences d'abonnement), l'accès en ligne est réalisé exclusivement par l'éditeur (dans le cas des grands groupes), et le seul moyen qu'ont les bibliothèques de peser vis-à-vis des éditeurs est alors de se regrouper pour des négociations communes.

Pour les bases de données, le modèle est en général plus simple, fondé sur la population desservie, plus rarement sur l'usage. Si certaines sont diffusées exclusivement par leur producteur (ce qui est le cas pour des sociétés savantes comme l'*American Chemical Society* ou l'*Institute of Electrical and Electronics Engineers*), la plupart sont commercialisées par plusieurs fournisseurs sur des plateformes différentes, ce qui ouvre la voie à une mise en concurrence dans le cadre de négociations groupées.

1.2. Les consortiums de bibliothèque

Les bibliothèques universitaires et de recherche dans le monde tentent depuis le début des années 1980 de s'adapter à l'essor des publications scientifiques ainsi qu'au développement de la documentation en ligne. Les ressources électroniques progressent à un rythme rapide et pourraient représenter 50 % de l'information scientifique d'ici 2014.

Cet essor a entraîné une inflation importante du coût des revues et a conduit à d'importantes suppressions d'abonnement. Les études menées par l'IGB entre 1980 et 1999⁸ auprès de 16 bibliothèques (CADIST, BU de Paris et de province) représentatives chacune d'un secteur disciplinaire ont permis de constater les évolutions suivantes :

Tableau n°1 – Evolution du coût des abonnements de périodiques de 1980 à 1998

	Augmentation en %	
	Périodiques français	Périodiques étrangers
Droit-Economie-Gestion	+ 239,62%	+ 382,87%
Lettres-Sciences humaines	+ 233,33%	+ 229,86%
Médecine	+ 249,57%	+ 581,48%
Pharmacie	+ 290,17%	+ 583,50%
Sciences	+ 222,58%	+ 439,25%

Cette tendance s'est alourdie en 1999 avec des augmentations de prix de l'ordre de +35% à +41% dans les disciplines médicales, pharmaceutiques et scientifiques, au moment où une offre d'accès en ligne aux revues, fondée sur le prix des abonnements papier, commençait à se diffuser.

⁸ CASSEYRE, J.P., *Le prix et la valeur des documents de bibliothèque*, in Rapport annuel de l'Inspection générale des bibliothèques 1998.

Pour les abonnements aux cédéroms, le constat portant sur les années 1995-1999 montre des augmentations plus contrastées : de +30% en droit-économie-gestion, + 38% en lettres-sciences humaines, + 72% en médecine-pharmacie, +10% en sciences.

Les études auprès de ce panel de bibliothèques n'ont pas été poursuivies, mais les données chiffrées de l'Enquête statistique générale auprès des BU montrent un ralentissement de l'augmentation des abonnements papier toutes disciplines confondues de 1999 à 2007 : en neuf ans, +20% pour les périodiques français, +50% pour les périodiques étrangers. Mais à ces charges se sont ajoutés des surcoûts d'accès en ligne, et pour un certain nombre de titres papier servant de gage à l'accès électronique, le plafond d'augmentation globale papier + électronique (*price cap*) était encadré par des contrats de licence dans des bornes comprises entre +5% à +10% par an.

Cette situation a incité dans de nombreux pays des institutions académiques à se regrouper sous forme de *consortiums* leur permettant de mieux négocier les tarifs des ressources électroniques, de grouper leurs achats. Nombre d'entre eux ont été créés dans les années 1995-2000. D'autres, de création plus ancienne et déjà investis dans la coopération entre bibliothèques, se sont engagés sur le terrain nouveau des ressources en ligne. L'*International Coalition of Library Consortia* (ICOLC) compte à ce jour plus de 200 membres. En France, quatre universités (dont trois grandes scientifiques) se sont engagées dans le même mouvement et ont créé Couperin en 1999.

Leur création et leur développement ont généralement été encouragés par les pouvoirs publics, soit par un financement centralisé, soit à travers des cofinancements, ainsi que dans certains pays (Europe de l'Est, pays en voie de développement) par des organisations non gouvernementales.

2. Une première analyse des consortiums français et étrangers

Pour analyser les différents modes de mutualisation existants dans différents contextes, il a été jugé utile de mener une enquête auprès d'une quarantaine de consortiums étrangers. Le questionnaire portait sur : l'organisation, la gouvernance et la gestion ; les moyens financiers et en personnel ; la négociation de licences et les modèles économiques ; les contrats de licences pour les revues en ligne ; l'accès, les services et l'archivage ; les usages ; les coûts et les bénéfices.

Dix consortiums ont répondu :

- trois au Royaume-Uni, dont deux à compétence nationale (JISC Collections et Eduserv Chest) et un à compétence régionale (WHELF, consortium du Pays de Galles)⁹ ;
- deux en Espagne, ayant compétence au sein de régions autonomes (Catalogne et Galice) ;
- deux en Italie, l'un interrégional (CIBER), l'autre associant les trois consortiums interrégionaux dans des initiatives nationales (CRUI CARE) ;
- le consortium des bibliothèques universitaires suisses ;
- un consortium allemand (Rhénanie du Nord-Westphalie) ;
- un consortium parmi les plus importants d'USA (OhioLINK).

Ces éléments ont été complétés là où c'était possible à l'aide d'informations disponibles sur les sites web pour des consortiums d'Australie, Belgique, Brésil, Canada, Ecosse, Finlande, Grèce, Pays-Bas, Portugal et Turquie.

Les éléments relatifs au consortium français Couperin sont intégrés à cette analyse.

2.1. Organisation, gouvernance et gestion des consortiums

2.1.1. Statut juridique des consortiums

La situation est très diverse :

- *absence de statut juridique* (WHELF),
- *département d'une bibliothèque* (le CBU Suisse fait partie de la bibliothèque l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich) *ou d'un centre de coopération entre bibliothèques* (le

⁹ Pour plus de commodité, se reporter à la liste des sigles et acronymes en Annexe 3.

NRW fait partie du Centre de service de bibliothèque HBZ de Rhénanie du Nord-Westphalie) ;

- *organisation dotée d'une unité de service intégrée à une bibliothèque nationale* : en Finlande, c'est le cas de FinElib, qui a été reconnu en 2008 comme l'un des 24 éléments de l'infrastructure nationale de recherche ;

- *institution publique ou partie d'une institution publique* : « organisme public avec son propre statut légal » (Catalogne) ; initiative commune aux universités et au gouvernement d'une région (Galice) ; programme d'une agence gouvernementale (Ohio LINK est un programme du « *OhioLINK Board of regents, an agency of the State of Ohio* ») ;

- *instance de coordination entre institutions publiques* : CARE est un groupe de coordination entre la Conférence permanente des recteurs des universités italiennes et les consortiums et groupements d'achat œuvrant en Italie ;

- *élément d'un consortium public pour l'informatique universitaire et de recherche* : en Italie, CIBER (*Comitato Interuniversitario Basi Dati ed Editoria in Rete*) est une structure interne à CASPUR (*Consorzio Interuniversitario per le Applicazioni di Supercalcolo Per Università e Ricerca*) ;

- *organisme reconnu d'utilité publique à but non lucratif* : au Royaume-Uni, Eduserv a pour mission de développer et fournir des services en technologies pour l'éducation et le secteur public, dans plusieurs domaines: gestion sécurisée de l'accès authentifié aux services en ligne, négociation de licences pour les logiciels et les produits (CHEST), aide au développement de services web, hébergement sécurisé de sites web pour l'administration gouvernementale et pour l'éducation ;

- *entreprise coopérative (mutual trading company)* : au Royaume-Uni, c'est le cas de JISC Collections. Le JISC (Joint Information Systems Committee) est un conseil d'orientation (*advisory body*) commun aux organismes de financement de l'enseignement supérieur d'Angleterre (HEFCE), d'Ecosse (SFC), du Pays de Galles (HEFCW) et d'Irlande du Nord (DEL Northern Ireland). Le JISC fournit à l'enseignement supérieur des orientations stratégiques, des avis et des propositions pour l'usage des TIC dans le cadre des études, de l'enseignement, de la recherche et de la gestion.

- *association sans but lucratif* : c'est le cas de la Bibliothèque Interuniversitaire de la Communauté francophone de Belgique (BICfB) et du VOWB (Conseil des bibliothèques de recherche flamandes).

Ce qui est commun à ces consortiums est l'appui sur des structures publiques.

Ce qui les différencie :

- le degré d'intégration dans des activités dépassant le cadre des bibliothèques associant par exemple gestion des ressources électroniques et gestion des réseaux et applications informatiques,

- le degré de coordination ou de centralisation.

En France, Couperin est une association de personnes morales régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

2.1.2. Date de création

Pour ces 10 consortiums, cela va de 1990 (OhioLINK) à 2006 (JISC Collections – toutefois l’activité du JISC en la matière remonte à 1993). 4 d’entre eux ont été créés entre 1999 et 2001, période d’essor des consortiums (CBU Suisse, CBUG, NRW, Eduserv).

FinElib a été créé en 1997, la BICfB en 2000 et le VOWB en 1992 mais il succède au groupe de travail des bibliothèques scientifiques créé en 1984 au sein comme partie intégrante du Conseil interuniversitaire flamand.

En France, Couperin a été créé en 1999, au début par quatre universités, dont trois grandes universités scientifiques (Louis-Pasteur Strasbourg 1, Henri-Poincaré- Nancy 1, Aix-Marseille 2, Angers), avant de s’élargir à presque toutes les universités, à des écoles d’ingénieur et à des organismes de recherche.

2.1.3. Missions

On note : un bloc de missions commun à presque tous les consortiums :

- négociation, achat et gestion de ressources électroniques, formation.

Ce bloc est souvent associé à des missions coopératives plus larges :

- acquisition et conservation partagées, catalogues collectifs,

ou à des missions plus étendues dans le domaine de l’électronique :

- gestion et préservation, archives ouvertes institutionnelles,

et plus rarement : *agence bibliographique ; centre de prêt entre bibliothèques.*

Les autres services aux chercheurs mis en avant sont : des études concernant l’impact des publications scientifiques en Galice (CBUG), le calcul scientifique (CASPUR), la gestion de données de la recherche (JISC).

Tableau n°2 – Les missions des 10 consortiums ayant répondu à l'enquête

	Oui	Couperin
Négociation de licences d'accès à des ressources électroniques	9/10	Oui
Achat de ressources électroniques	9/10	Non, groupements d'achat portés par l'ABES et 3 autres établissements
Formation	8/10	Formation des négociateurs à l'Essib (2006, 2009)
Gestion de l'accès aux ressources électroniques (ERMs, portail, procédures d'authentification etc....)	7/10	ERMS, oui (porté par l'ABES)
Acquisitions partagées	6/10	Non
Stockage	5/10	Non
Conservation partagée	4/10	Non
Catalogues collectifs ou partagés	4/10	Non
Gestion et préservation de ressources électroniques	4/10	Non
Archives ouvertes institutionnelles	4/10	Pas en tant qu'opérateur
Autres services aux chercheurs	4/10	
Catalogage et gestion des métadonnées en coopération	3/10	Non
Services de catalogage	3/10	Non
Prêt entre bibliothèques, fourniture de documents	3/10	Non

En France, les missions de Couperin telles que définies dans les statuts sont :

- *Construire et développer un réseau national de compétences et d'échanges en matière de documentation électronique notamment concernant les politiques d'acquisitions, les plans de développement de collections, les systèmes d'information, les modèles de facturation des éditeurs, l'ergonomie d'accès, les statistiques d'usage ;*

- *Evaluer, négocier et organiser l'achat au meilleur prix au profit des membres des produits documentaires numériques,*

- *Contribuer à clarifier et à faire évoluer les relations contractuelles avec les éditeurs,*

- *Contribuer au développement d'une offre de contenu francophone,*

- *Œuvrer à l'amélioration de la communication scientifique et favoriser la mise en place de systèmes non-commerciaux de l'Information Scientifique et Technique (IST) par le développement d'outils adéquats,*

- *Développer une expertise et une évaluation des systèmes d'information documentaire et de leurs outils ainsi que des méthodes d'intégration de ceux-ci au sein des systèmes d'information des établissements, en cohérence avec les autres institutions en charge du développement et de l'implantation de systèmes d'information dans le monde de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche,*

- Favoriser la coopération nationale, européenne et internationale dans le domaine de la documentation et des publications électroniques.

Les trois activités majeures sont : la négociation, la gestion de projets de développement (OpenAire, ERMS, E-books), la veille (accès distant, archives ouvertes, statistiques d'usage, archivage pérenne).

Couperin n'est pas une structure d'achat, ce sont soit les établissements eux-mêmes, soit des établissements porteurs de groupements de commandes, le principal étant l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), qui achètent aux conditions négociées par le consortium,

2.1.4. Critères d'adhésion au consortium

Plusieurs cas se présentent :

- être une institution d'enseignement supérieur ou de recherche :

- publique (CARE, CBUG, CIBER, Eduserv, JISC Collections),

- publique ou privée (OhioLINK),

- être une bibliothèque universitaire (ou directeur d'une bibliothèque) à vocation non commerciale (CBU Suisse, NRW, WHELFL).

Un cas particulier, le consortium des bibliothèques universitaires de Catalogne réunit à la fois les universités publiques, la bibliothèque nationale de Catalogne et le département ministériel catalan en charge des universités.

Autre cas particulier : Eduserv réunit les établissements d'enseignement supérieur subventionnés par les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande, mais accepte comme membres associés des organismes reconnus d'utilité publique et à but non lucratif jouant un rôle significatif dans l'enseignement et/ou la recherche ou dans le soutien à ces activités et ayant leur siège au Royaume-Uni ou en Irlande.

Le périmètre de ces consortiums est : commun à deux pays (Royaume-Uni et Irlande pour Eduserv), national (Royaume-Uni pour JISC Collections, Italie, Suisse), un Etat (OhioLINK) ou une région dotée d'une autonomie plus ou moins grande (Rhénanie du Nord-Westphalie, Pays de Galles, Galice, Catalogne).

En Belgique, la BICfB comprend des universités francophones en qualité de membres effectifs, des institutions scientifiques en qualité de membres adhérents, ainsi que l'Université du Luxembourg) ; le VOWB réunit des universités, des grandes écoles et des institutions scientifiques. La Bibliothèque royale de Belgique participe à ces deux consortiums.

En Finlande, FinElib a une position originale, car il comprend aussi bien les bibliothèques universitaires et de recherche que les bibliothèques publiques ainsi que d'autres institutions.

En France, le consortium Couperin est une association ouverte à tous les établissements ou organismes publics ou privés exerçant des missions de service public d'enseignement supérieur et de recherche en France.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 31 mai 2010 qui en élargi le périmètre, peuvent y adhérer :

- les établissements publics de santé français,

- d'autres organismes de pays membres du Conseil de l'Europe ayant des missions de même nature, le cas échéant sous la forme d'un partenariat (les statuts adoptés en mars 2007 limitaient cette clause aux pays membres de l'Union européenne, ce qui excluait notamment la Suisse).

Les adhérents sont dotés de la personnalité juridique, et donc représentés par les présidents ou directeurs des établissements ou organismes ou par leurs représentants mandatés.

Les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, établissements publics de coopération scientifiques, peuvent adhérer à Couperin, s'ils répondent à ces deux conditions :

- disposer de la compétence documentaire,

- être l'organisme payeur procédant à l'acquisition des ressources négociées par le consortium.

Si la plupart des organismes de recherche y adhèrent, **le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, et le Commissariat à l'énergie atomique ne font pas partie de Couperin.**

2.1.5. Typologie des membres fin 2009

Tableau n°3 – Les membres par type d'institution fin 2009

Consortium	Universités	Autres institutions /écoles d'enseignement supérieur	Organismes de recherche	Etablissements de santé	Autres	Total
<i>Couperin</i>	89	87 ¹⁰	24	0 ¹¹	2 ¹²	202
<i>Consortiums ayant répondu à l'enquête</i>						
Eduserv	167		7		754	928
JISC Collections	160	0	7	0	0	167
OhioLINK	16	72			1	89
CARE	78		7			85
CBU Suisse	12	16	6	5	11	50
NRW	16	24				40
CIBER	27					27
CBU Catalogne	14		1		3	18
WHELP	12	2			1	15
CBU Galice	3	0	0	0	4	7
<i>Autres consortiums</i>						
FinElib	21	28	39		348 bibliothèques publiques	446
BICfB	7		3		1	11
VOWB	6	21	8		1	36

Eduserv, qui approche le millier de membres, compte 452 collèges d'enseignement post scolaire au Royaume-Uni, 45 universités et collèges en Irlande et 257 membres associés.

Eduserv et JISC Collections ont en partie un périmètre commun, ainsi que WHELP et JISC Collections.

Dans l'ensemble, si l'on excepte le cas particulier d'Eduserv, les universités et autres institutions d'enseignement supérieur constituent la majorité des membres, les organismes de recherche sont plus rares et les organismes de soins hospitaliers présents dans un seul cas (la Suisse). Parmi les autres, on note en général parmi les membres des bibliothèques

¹⁰ Dont l'Ecole Française d'Athènes.

¹¹ En 2009, les établissements hospitaliers étaient intégrés avec les universités (les Hospices Civils de Lyon avec Lyon 1). En 2010, ils seront membres à part entière.

¹² L'AFSSA et l'AMUE.

d'Etat ou nationales (OhioLINK, Suisse, Pays de Galles) ou des institutions gouvernementales ou fédérales (Suisse).

Les bibliothèques des collectivités territoriales sont parfois membres du consortium (FinElib), parfois associées. Ainsi, au Royaume-Uni, JISC Collections leur fournit aussi des services dans le cadre de projets spécifiques. De même, OhioLINK inclut dans son catalogue collectif deux « *public library systems* ».

En Catalogne, le CBUC inclut aussi des bibliothèques participant à des programmes coopératifs tel le catalogue collectif. CBUC a tenté depuis 2005 d'intégrer des bibliothèques de centres de recherche, des agences gouvernementales et des hôpitaux ainsi que des bibliothèques publiques dans la Bibliothèque digitale de Catalogne (BDC). Cela a échoué pour plusieurs raisons : des différences de taille et de besoins entre les grandes bibliothèques d'universités pluridisciplinaires et celles d'autres institutions, l'absence de financement du gouvernement pour l'élargissement de la couverture de la BDC, un rattachement des bibliothèques à des départements ministériels différents.

En France, avec 202 membres, Couperin est le 2^e de l'échantillon. Il est également celui qui réunit le plus d'organismes de recherche.

2.1.6. Gouvernance et orientations stratégiques du consortium

▪ **Gouvernance**

On peut distinguer les situations suivantes :

- *un conseil représentant les institutions membres* : pour le CBUG, 3 universités galiciennes et quatre directions ministérielles ; pour le CBUC, un sénat avec 2 représentants de chaque université fondatrice ; pour OhioLINK, le « *Chancellor of Ohio Board of Regents* », qui reçoit le rapport d'activité du consortium et a le dernier mot en matière d'orientations stratégiques ; pour JISC Collections, un conseil de direction élu ; un Comité du consortium pour FinElib ; une assemblée générale et un conseil d'administration pour la BICfB ; de même le VOWB a une assemblée générale et un conseil des directeurs.

- *un comité de pilotage ou un groupe de travail constitué de représentants des bibliothèques* : CARE/CRUI (Library Working Group), WHELP (Development Group) ;

- *un comité de pilotage associant bibliothécaires et universitaires*. Le CBU Suisse est doté d'un comité de pilotage constitué de représentants des différents types de bibliothèques et de hautes écoles, de Suisse germanophone et francophone, ainsi que le domaine académique ; les membres sont élus par le conseil de la Conférence universitaire suisse¹³.

¹³ Ce comité comprend six représentants des bibliothèques ayant voix délibérative : 3 pour les universités cantonales, 1 pour les écoles polytechniques fédérales, 2 pour les hautes écoles spécialisées et pédagogiques. Il comprend aussi des membres ayant voix consultative : le directeur du bureau central, le coordinateur du projet E-lib.ch, des représentants de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, de la Conférence des recteurs des universités suisses, du Secrétariat d'Etat à l'éducation et

- *une instance de coordination* : dans le cas de NRW, le directeur de l'une des BU joue ce rôle pour les revues électroniques, et le bureau du Centre de service des bibliothèques HBZ pour les bases de données et *e-books* ;

- pas de conseil, ni de comité de pilotage, ni coordinateur, mais *des décisions prises en assemblée générale annuelle des membres* (CIBER).

▪ **Plans stratégiques**

Les plans stratégiques ou plans d'action de la plupart des consortiums sont disponibles sur le web, mais pour certains, ces documents sont réservés à l'usage interne. Mais dans tous les cas, des documents d'orientation sont publiés sur les sites web.

On relève plusieurs points communs à ces plans stratégiques :

- l'articulation de la documentation à l'enseignement et à la recherche, le soutien à la recherche scientifique, à l'e-recherche et à l'*e-learning*,

- la relation forte entre la diffusion de l'IST et le soutien à la production scientifique en accès libre,

- la recherche d'une adéquation entre offre et besoins des usagers,

- une vision globale des ressources, des modes d'accès et des technologies de l'information, dans un esprit d'interopérabilité et d'échange,

- l'encouragement de l'innovation et la veille technologique,

- les tentatives de desserrer les contraintes économiques, en visant le meilleur rapport coût-efficacité,

- une organisation et des méthodes collaboratives entre communautés des bibliothèques et académiques, encourageant la communication et le partage des connaissances,

- la recherche de partenariats extérieurs au plan national et international,

- un fonctionnement au service des communautés d'utilisateurs, faisant l'objet d'évaluations régulières.

En France, l'organe de direction de Couperin est le Conseil d'administration, composé de 15 membres :

- 6 désignés par l'assemblée générale (AG) sur proposition de la Conférence des Présidents d'Université (CPU),

- 3 désignés par l'AG sur proposition de la Conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieurs - CDEFI (1) et de la Conférence des grandes écoles - CGE (2),

à la recherche, de la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses, de la Conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles pédagogiques suisses et de la Conférence universitaire suisse.

- 2 choisis parmi les établissements publics à caractère scientifiques et technologiques (EPST) et les établissements publics à caractère industriels et commercial (EPIC) et nommés par l'AG sur proposition du CA,
- 2 personnalités qualifiées extérieures dont 1 au moins est choisie parmi les Etats membres de l'Union européenne et nommées par l'AG sur proposition du CA,
- 2 professionnels de la documentation en raison de leur qualification particulière nommés par l'AG sur proposition du bureau professionnel et après avis du CA.

Un représentant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, un représentant du ministre chargé de la recherche¹⁴, le coordinateur du bureau professionnel et le trésorier siègent au CA avec voix consultative. Le CA peut inviter à participer à ses travaux toute personne compétente.

Le président du CA est élu parmi les représentants de la CPU.

Le programme d'actions adopté par le CA le 10 janvier 2007 est le suivant :

- renforcer la **coordination** entre établissements d'enseignement supérieur (universités, écoles,...) et organismes de recherche pour la négociation des contrats avec les éditeurs et l'accès aux publications numériques,
- étudier les **usages** de la documentation électronique par les différentes communautés scientifiques en vue d'assumer le mieux possible la maîtrise de son développement et de ses coûts,
- mettre en place une **politique d'archivage** des ressources en ligne qui garantisse un accès pérenne aux données acquises par les membres du consortium,
- contribuer à une meilleure implication des établissements d'enseignement supérieur dans les **archives ouvertes**,
- faciliter l'usage de toutes ces ressources au moyen **d'outils de gestion** et d'accès à l'information,
- renforcer les **liens avec les autres consortiums** en Europe et dans le monde en continuant à participer activement aux travaux de l'ICOLC.

2.1.7. Gestion et orientations techniques du consortium

▪ Direction opérationnelle du consortium

Elle est assurée selon les cas :

- par *une équipe ou une bibliothèque* : pour le NRW, le bureau du consortium à la HBZ ; pour la CBU Suisse, un bureau central, qui a été attribué en 1999 à la Bibliothèque

¹⁴ L'Enseignement supérieur et la Recherche ont un représentant unique.

de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Zurich sur la base d'un appel d'offres ; pour FinELib une unité de service à la Bibliothèque nationale de Finlande ;

- ou bien par *un directeur (ou directeur technique) : un chef de projet* à WHELFF, un directeur assisté par une commission technique (un groupe de directeurs de BU) à CBUC ; un directeur technique à CBUG ; à OhioLINK un directeur exécutif assisté d'un nombre important de comités de bibliothécaires¹⁵ ; pour JISC Collections un directeur encadrant une équipe opérationnelle ;

- ou via une *gestion commune* : les trois consortiums italiens (CIBER, CILEA et CIPE) pour CARE ;

- ou par *le bureau de l'association*, dans le cas de BICfB (président, vice-président, secrétaire-trésorier) assisté d'une équipe administrative. De même VOWB a un comité exécutif de 4 membres (président, vice-président, secrétaire et trésorier) et un secrétariat de 3 personnes dont le coordonnateur.

- **Rapport annuel** : Il est généralement publié sur le site web.

En France, l'organe de gestion du consortium est le bureau professionnel, composé de 10 professionnels de la documentation. Il est élu à la majorité simple par l'assemblée générale pour une durée de trois ans renouvelable une fois, sur une liste présentant le coordonnateur et les responsables de départements d'une part et complété d'autre part par des candidatures libres. Le coordonnateur du bureau professionnel assure le suivi des activités du consortium. Le trésorier est membre de droit du Bureau professionnel s'il ne figure pas parmi les membres élus à cette instance.

Le consortium est organisé en deux départements :

- *Coordination des négociations documentaires (CND)*, qui comprend 6 pôles : (sciences et techniques, santé, lettres et sciences humaines, grands comptes, économie, sciences juridiques et politiques). Ce département vient de mettre en place un groupe de travail sur les statistiques d'usage.
- *Etudes et prospective*, dont les axes d'étude sont les suivants : archives ouvertes et libre accès, livre électronique, systèmes de gestion des ressources électroniques, accès distant aux ressources en ligne, archivage pérenne.

Par ailleurs, la cellule e-book est commune aux deux départements, en lien avec Etudes et prospectives pour la réflexion et avec CND pour les négociations d'offres

Le rapport annuel d'activité est voté en assemblée générale.

¹⁵ L'infrastructure technique est fournie en coordination avec un autre programme de l'Etat de l'Ohio qui vise à procurer une infrastructure réseau et un environnement informatique.

2.2. Moyens des consortiums

2.2.1. Ressources financières

Tableau n° 4 – Ressources financières 2009 par provenance

	Nombre de membres	Ressources financières 2009 (en Keuros)			
		Financement national ou régional	Contribution des membres	Autres ¹⁶	Total
Change en euro selon la valeur moyenne 2009					
Couperin	202	45 ¹⁷	105	7	157
Consortiums ayant répondu à l'enquête					
OhioLINK	89	8 208	19 800	0	28 008
JISC Collections	167	13 680	0	70	14 380
CBU Catalogne	18	1 751	10 344	138	12 233
CBU Suisse	50		3 749		3 749
Eduserv	928		798		798
CIBER	27	0	50	17	67
WHELF	15	3	22		25
CARE	85	0	0	0	0
CBU Galice	7			0	0
NRW	40	0	0	0	0
Autres consortiums					
FinElib 2008	446	3 937	12 195		16 132

On note deux types de consortiums : ceux qui ne gèrent qu'un budget de fonctionnement, ou même voient leurs frais de gestion pris en charge directement par les membres¹⁸, et ceux qui portent le financement des ressources électroniques (CBUC, CBU Suisse, OhioLINK). Dans ce dernier cas, les contributions des membres constituent la part majoritaire (ou même unique dans le cas de CBU Suisse).

Le CBU Suisse a vu la structure de ses ressources évoluer, d'un cofinancement à 50% par la Confédération helvétique de 2000 à 2005 à un financement assumé entièrement par les partenaires à partir de 2006, chacun versant environ 600 000 CHF par an (425 K€).

¹⁶ Seul le JISC précise la provenance des autres ressources : prestations de consultant et produits financiers

¹⁷ Subventions du MESR aux universités Bordeaux 1 et Evry.

¹⁸ En Italie, les 3 consortiums CASPUR, CILEA et CIPE paient les coûts de fonctionnement du secrétariat de CARE. En Allemagne, le bureau de NRW est financé à 100% par le Ministère.

Dans le cas d'OhioLINK, la plus grande partie des cotisations est dédiée à l'achat groupé de ressources électroniques, seuls 200 000 \$ environ (166 000 € valeur 2010) étant utilisés pour des frais de gestion.

JISC Collections pense introduire des cotisations en 2011 et retire un bénéfice de 1,25 M£ (1,425 M€) d'activités de conseil et de produits financiers.

Pour FinElib, le Ministère de l'éducation apporte 24% des ressources, les bibliothèques universitaires et publiques contribuent pour 75,5% et les instituts de recherche apportant 0,5%.

La BICfB, est financée conjointement par la Communauté française de Belgique et par les universités. Tous les membres du consortium participent au financement de l'association à la fois par une cotisation annuelle et par une contribution aux frais de fonctionnement au prorata de leur part dans le total des allocations publiques versées par la Communauté française de Belgique. La BICfB subventionne partiellement l'acquisition de certains produits achetés ou souscrits en consortium. Le montant de participation pour chaque ressource électronique acquise par le consortium est fixé par le CA, certains produits non retenus au niveau du consortium étant entièrement pris en charge par les institutions universitaires.

En France, les cotisations annuelles, source principale de financement pour la gestion du consortium, sont prélevées selon un tarif proportionnel à la population d'enseignants-chercheurs ou de chercheurs : 300 € en dessous de 200 enseignants-chercheurs ou chercheurs, 500 € de 200 à 500 ; 800 € au-dessus de 500. Pour les PRES, la cotisation est fixée forfaitairement à 300 €. Pour les établissements publics de santé, une tarification par tranches basée sur le nombre de praticiens hospitaliers sera bientôt adoptée. La cotisation ne nécessite pas d'engagement préalable du nouvel adhérent pour les contrats déjà signés par Couperin, ni de chiffre d'affaire minimum consacré aux périodiques au sein de l'établissement.

2.2.2. Ressources humaines

On note que :

- les consortiums fonctionnent avec des équipes réduites (entre 10 et 20 ETP pour les plus grands, qui assurent des missions plus larges que les seules acquisitions et gestion de ressources électroniques) ;

- les ressources humaines des établissements membres sont relativement faibles et même inconnues dans certains cas. Sont-elles sous-estimées ?

Tableau n°5 – Personnel en ETP

	Personnel (à la fin de 2009) Equivalent temps plein	
	Personnel permanent	Estimation des ETP des institutions membres consacrés aux activités du consortium (négociation, expertise technique)
<i>Couperin</i>	3	<i>Non chiffré</i> <i>Responsables, 2 ETP</i> <i>64 négociateurs = ? ETP</i> <i>10 personnes engagées dans le pilote ERMS = ? ETP</i>
Consortiums ayant répondu à l'enquête		
OhioLINK	19	inconnu
CBU Catalogne	15	2
JISC Collections	12	0
CBU Galice	6	0
Eduserv	6	0
NRW	5	1
CIBER	4	5
CBU Suisse	3,25	0
CRUI / CARE	1	12
WHELF	0,4	0,2
Autres consortiums		
FinElib	Environ 20 experts	
BICfB	3 personnes	
VOWB	1,7	

2.3. Les contrats de licence et les modèles économiques

2.3.1. Typologie des ressources abonnées par consortium

L'approche quantitative montre que la plupart des consortiums concluent des contrats de licence pour un nombre important de ressources : le nombre de contrats pour des bases de données vient généralement en premier, l'offre en revues est concentrée sur une trentaine de bouquets de taille inégale (de près de 2000 titres à une trentaine), le secteur le moins développé étant actuellement celui des *e-books*.

Couperin se situe dans une moyenne haute pour les différents types de ressources.

Pour les revues, **le nombre global de titres accessibles** pour l'ensemble des bouquets abonnés est en général difficile à établir, mais il **est dans la plupart des cas supérieur à 5000 titres**. De même, le nombre global de titres d'e-books accessibles est souvent de plusieurs milliers de titres.

Tableau n° 6 – Typologie des ressources sous licence– approche quantitative

Consortiums ayant répondu à l'enquête				Couperin
Revues nombre de bouquets	Moins de 20	De 20 à 40	Plus de 40	31 bouquets
	6	3	1	
Revues nombre de titres	NR	Moins de 10000	Plus de 10000	Entre 7000 et 8000 titres
	6	2	2	
Bases de données nombre	Moins de 20	De 20 à 50	Plus de 50	35 bases ¹⁹
	2	4	1	
e-books nombre de bouquets	NR ou 0	De 1 à 10	Plus de 10	27 bouquets
	4	4	2	

2.3.2. *Les négociateurs*

C'est généralement l'équipe permanente qui est en charge des négociations. Dans 2 cas seulement sur 10, des négociateurs en poste dans les institutions membres sont missionnés (CARE, WHELP). Les négociations ne sont menées par un prestataire extérieur que dans un cas (CARE), qui a fait appel à Content Complete Ltd associé à un consultant italien pour la négociation du contrat Elsevier 2008-2012. Content Complete Ltd est depuis l'automne 2009 intégré à la société JISC Collections.

En France, dans le cas de Couperin, les négociations sont organisées au sein de 6 pôles²⁰, qui font appel au total à 64 négociateurs, chargés d'une ou plusieurs négociations en coordination avec le responsable de pôle. Pour la renégociation du contrat Science Direct à partir de 2011 avec Elsevier, le comité de pilotage réunissant Couperin et plusieurs grands organismes de recherche a fait appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage, JISC Collections, le coût de cette prestation étant pris en charge par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (DGESIP-MISTRD).

¹⁹ Dont 3 bases de données négociées auprès de plusieurs fournisseurs

²⁰ Voir en 2.1.7 l'organisation du département Coordination des négociations documentaires.

2.3.3. Les 5 plus grands éditeurs ou fournisseurs en contrat avec les consortiums

18 éditeurs et fournisseurs sont mentionnés, dont 7 sociétés savantes et 11 éditeurs commerciaux. 3 de ces éditeurs tiennent le haut du pavé (Elsevier, Springer, Wiley-Blackwell). Ce classement est établi en fonction du montant financier des contrats.

Tableau n°7 – Les 5 plus grands éditeurs ou fournisseurs (en montant financier)

	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n°5	Occurrences	Couperin ²¹
<i>Nombre de réponses</i>	10	9	9	8	9		
Elsevier	6			1		7	n°1
Springer	0	5	3			8	n°5
Wiley-Blackwell		3	2	1	1	7	n°6
IEEE				2	1	3	n°4
Thomson Reuters	2					2	n°3
Chemical abstracts			1	1		2	n°2
American Chemical Society				1	1	2	n°8
Taylor & Francis				1	1	2	
American Psychological Association	1					1	
NetLibrary	1					1	
Emerald		1				1	
Portico			1			1	
Nature			1			1	
EI Compendex			1			1	
SAGE				1		1	
AIP/APS					1	1	
Science					1	1	
Proquest					1	1	
Institute of Physics					1	1	

²¹ Pour Couperin, le n°7 est l'Encyclopedia Universalis.

En France, par rapport aux consortiums ayant répondu à l'enquête, Couperin en est proche pour ce qui est de la place du n°1, Elsevier, et fait une place moindre aux deux autres grands éditeurs de revues (Springer et Wiley-Blackwell), ce qui reflète avant tout le poids respectif antérieur des abonnements papier. Couperin donne un poids financier relativement plus important à certaines bases de données (bibliométrique, en chimie et en ingénierie notamment).

En 2008, les ressources ayant totalisé au moins 40 contrats Couperin auprès des membres et des grands organismes partenaires sont : Elsevier Freedom + Cell Press (129 contrats, soit près des 2/3 des membres), Encyclopaedia Universalis (79 contrats), Springer Link (74 contrats), Proquest (Bases de données en SHS, 63 contrats), CAIRN (61 contrats), EBSCO Business Source Premier (43 contrats), Lexis-Nexis Jurisclasseurs (54 contrats), Doctrinal (54 contrats), Lamyline reflex (51 contrats), Wiley (47 contrats), AIP/APS (44 contrats), Thomson web of Science (42 contrats), JSTOR (40 contrats), MLA (EBSCO + GALE + Proquest, 40 contrats).

En France et à l'étranger, on identifie donc aisément une offre de base, commune à un grand nombre d'établissements.

2.3.4. Critères de répartition dans le cas d'une facturation unique pour le consortium

Les critères mentionnés sont :

- *le chiffre d'affaires historique* (Italie, Ohio pour les revues et *e-books*),
- *le montant divisé par le nombre d'institutions* (Pays-de-Galles),
- *les effectifs étudiants en ETP ou l'usage* (50% divisés par le nombre d'institutions, 50% selon l'usage pour la Rhénanie du Nord-Westphalie),
- *un système multicritères* en 3 parts : une quote-part fixe (20%), une part selon le chiffre d'affaires historique (50%), une part selon les effectifs étudiants (30%) pour la Catalogne,
- *les critères de l'éditeur*, plus rarement des modèles proposés par le consortium et agréés par le vendeur (Suisse),
- les critères du vendeur négociés habituellement à l'avance pour 3 ans (Eduserv au Royaume-Uni).

JISC Collections utilise un modèle tarifaire, le *JISC Banding Model*. En 2001, après avoir examiné en groupe de travail plusieurs critères de répartition des coûts (l'utilisation constatée des ressources ; les effectifs étudiants et enseignants ; les recettes totales), le JISC a retenu *un modèle qui se fonde sur les subventions* reçues des organismes de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toutes les institutions

d'enseignement post-second degré et tous les organismes du Royaume-Uni sont répartis en 10 catégories selon l'importance des subventions. Ainsi, pour répartir une facture de 100 000 £ entre 50 institutions, le paiement s'échelonne selon les établissements entre un plancher de 70£ et un plafond de 5 500 £, la catégorie médiane acquittant 1 100 £.

D'autres modèles ont été choisis par les pays d'Europe du Nord (FinElib et BIBSAM)²².

BIBSAM en Suède a établi en 2000 des modèles basés sur les effectifs étudiants et chercheurs en ETP évalués de façon variable selon les ressources, le chiffre d'affaires historique ayant été également pris en compte durant une période de transition.

FinElib a établi en 2003 un modèle unique prenant en compte pour l'ensemble des ressources les effectifs étudiants en ETP (10%), les effectifs enseignants et chercheurs en ETP (30%) et pour 60% le nombre d'articles téléchargés (ou à défaut de statistiques disponibles, le chiffre d'affaires historique).

BIBSAM et FinElib ont introduit un plafond (égal à ce qu'un membre paierait seul en dehors du consortium) et un plancher prenant en compte si possible le coût par article téléchargé pour un établissement de petite taille ayant un faible usage des ressources électroniques. Ces modèles ont modifié la répartition des charges entre grands et petits. Si le modèle doit être flexible, il doit avoir aussi un minimum de stabilité et de prévisibilité : un membre qui s'est engagé dans un contrat pluriannuel ne doit pas être confronté à des coûts supplémentaires si un autre membre se désabonne, et il est de bonne pratique d'inscrire dans la licence des dispositions permettant de résoudre ces situations.

En France, pour la plupart des groupements de commande, c'est le chiffre d'affaires historique qui sert de base à la répartition de la facture.

Dans le cas d'Elsevier Science Direct, la répartition du surcoût a été opérée au prorata du nombre de chercheurs ou enseignants-chercheurs pondérés selon le secteur disciplinaire (0,9 pour les lettres, sciences humaines et sociales, 1,1 pour les sciences dures).

2.3.5. La refacturation de frais de gestion

3 consortiums sur 10 déclarent la pratiquer. En Italie, CIBER refacture 0,3% du montant de chaque ressource souscrite par l'institution. En Suisse, les membres acquittent une contribution annuelle pour participation au financement du bureau central du consortium. JISC Collections facture 75£ (85,5 €) par ressource, mais s'en est abstenu en 2009 en raison des difficultés budgétaires des bibliothèques.

En France, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes) qui gère 10 groupements de commandes totalisant 832 contrats perçoit sur chaque facture adressée aux membres la somme de 148 € HT (177 € TTC). Il en est de même pour Nancy 1, qui porte

²² Stange, K, Hormia-Putnanen K., « Cost division models in BIBSAM and FinElib consortia », *Serials*, Vol.16, n°3, November 2003, p.285-292.

le groupement de commandes Springer, ainsi que pour le CNRS (groupement de commande Web Of Science), Bordeaux 1 (Techniques de l'Ingénieur), Lille 1 (IOP).

2.3.6. LA TVA pour l'imprimé et l'électronique

A l'exception de l'Ohio où la TVA est nulle, on note que le différentiel de TVA entre électronique et imprimé va de 5,2 % à 17,5 %. On constate que, dans le cas de l'Espagne, de l'Allemagne et de la Suisse, le différentiel de TVA reste inférieur aux remises généralement obtenues pour le *e-only*. La France est dans le haut de la fourchette.

Tableau n°8 – Les taux de TVA pour l'imprimé et l'électronique

	Imprimé		Electronique			Différentiel Electronique - papier	
	Livres	Revue	Livres	Revue	Bases de données	Livres	Revue
France	5,5 %	2,1 %	19,6 %	19,6 %	19,6 %	14,1 %	17,5 %
Espagne (CBUC, CBUG)	4 %	4 %	16 %	16 %	16 %	12 %	12 %
Italie (CARE, CIBER)	4 %	4 %	20 %	20 %	20 %	16 %	16 %
Royaume-Uni (Eduserv, JISC Collections, WHELF)	0 %	0 %	17,5 %	17,5 %	17,5 %	17,5 %	17,5 %
Allemagne (North Rhine-Westphalian Consortium)	7 %	7 %	19 %	19 %	19 %	12 %	12 %
Suisse (CBUS)	2,4 %	2,4 %	7,6 %	7,6 %	7,6 %	5,2 %	5,2 %
Etats-Unis (OhioLINK)	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0%	0 %

Recommandation n°1 : Harmoniser les taux de TVA de façon à développer l'accès à la documentation électronique.

2.3.7. Renégociation annuelle des contrats pluriannuels

Les contrats conclus avec les grands éditeurs et fournisseurs le sont généralement sur une base pluriannuelle, et la renégociation annuelle n'est pas la norme, ce qui constitue une contrainte forte dans la situation actuelle de crise économique. En effet, cette renégociation est possible pour 3 consortiums sur 10.

Pour le CBU Suisse dans les cas où les bibliothèques ont des difficultés budgétaires, une résiliation annuelle des contrats est possible avec quelques éditeurs.

JISC Collections a inclus cette clause de renégociation dans les contrats, mais n'a pas eu à y recourir. Il est à noter (cf. *JISC Collections Annual Review 2008-2009*) que, compte tenu de la crise économique, 9 des 13 contrats de licence renouvelés en 2008-2009 n'ont eu aucune augmentation de prix en raison d'un accord avec les éditeurs et fournisseurs. Des

clauses de renonciation ont été incluses (*one-year opt out*), les budgets n'étant pas acquis pour les années à venir. Cette flexibilité a permis aux membres de garder l'essentiel des abonnements.

OhioLINK, compte tenu de l'évolution de la situation budgétaire, a prévu des clauses de résiliation dans le cas où les financements sont insuffisants et recourt dans certains cas à des mécanismes définis au préalable pour réduire les coûts. En tout état de cause, les éditeurs ont toujours besoin de décider ce qui sera leur meilleur intérêt, en renégociant au besoin.

CIBER n'en a pas eu besoin jusqu'à maintenant, mais ne l'exclut pas à l'avenir si la situation économique oblige les bibliothèques à renégocier leurs contrats.

En France, rien de tel n'est prévu actuellement dans les contrats de licence.

2.3.8. *Clauses de retrait des membres en cours de contrat*

C'est le cas général (7 cas sur 10). Cela n'est pas possible pour le CBUG et WHELP et sans objet dans le cas d'Eduserv (qui est un consortium ouvert).

On observe deux cas de figure :

- ***la résiliation individuelle, au niveau d'une institution :***

Cette clause de retrait est généralement encadrée. Pour le CBUG, le chiffre d'affaires des sortants doit être en dessous d'un certain seuil (faible). Pour NRW, les cas prévus sont les changements d'organisation, les restrictions budgétaires et/ou le financement d'un groupement d'achat national, qui permet aux consortiums régionaux d'intégrer ce dernier. Pour JISC Collections, il est très important de permettre aux membres de résilier un contrat à la fin de chaque année.

- ***la résiliation collective pour certains titres :***

Pour OhioLINK, la clause de résiliation n'est pas prévue au niveau de chaque membre, mais c'est l'ensemble du consortium qui peut résilier certains titres, en fonction du rapport coût/utilisation.

En France, Couperin souhaite introduire une clause de sortie de contrat pour les très gros contrats comme Elsevier, par exemple en cas de baisse significative des budgets.

2.3.9. *Extension des contrats de licence aux entreprises privées ?*

Aucun des dix consortiums ayant répondu à l'enquête ne la pratique. Ce n'est pas non plus le cas en France.

2.3.10. Accès aux ressources électroniques par les utilisateurs à l'extérieur de l'institution

Dans 6 cas sur 10, cet accès est possible selon des procédures d'authentification (login, VPN, Athens, proxy, protocole Shibboleth).

OhioLINK précise que c'est le cas pour toute personne autorisée (étudiant, enseignant, personnel) indépendamment du lieu physique.

Pour Eduserv, les ressources sous contrat de licence peuvent être accédées et utilisées par tout agent, étudiant ou toute autre personne autorisée par le licencié pour une utilisation correspondant aux missions de l'institution dans tout site sur le territoire, sachant que le territoire tel que défini dans le contrat est le monde.

En France, cet accès distant est pratiqué. Mais ce qui pose problème dans le cas des bibliothèques interuniversitaires, ainsi que dans celui des regroupements documentaires au sein des PRES, c'est la définition des utilisateurs, que les contrats de licence peuvent limiter à ceux de l'université de rattachement à l'exclusion des autres établissements contractants. **Les publics communs à plusieurs institutions devraient être pris en compte dans les modèles économiques, de façon à éviter aussi bien des doubles comptes que des laissés pour compte.**

2.3.11. Le consortium a-t-il une licence type ?

4 des 10 consortiums ont une licence type : WHELF ; Eduserv ; JISC Collections ; OhioLINK. Mais ce dernier n'en fait pas une exclusive, et travaille aussi bien à partir de son modèle que de ceux des éditeurs, sachant qu'il n'y a pas beaucoup de clauses-type qui puissent faire l'objet d'un différend ou qui ne puissent trouver leur solution.

CARE est en train d'évaluer les contrats, afin d'identifier les modèles les plus pertinents, et travaille à définir des principes. CIBER s'appuie sur un document interne recensant les clauses indispensables et leur libellé.

En France, dans un premier temps, Couperin a validé fin 2008 une grille d'aide à la négociation des clauses des licences, qui guide les négociateurs dans leurs discussions avec les éditeurs. Elle énumère une liste de clauses les plus couramment présentes dans les licences. La traduction anglaise des termes et leur définition explicitent leur contenu. Des recommandations et mises en gardes (points à refuser) proposent aux négociateurs une méthode en vue de la meilleure négociation²³. Dans la suite de ce travail, une licence type va être prochainement finalisée. Elle doit servir de base aux éditeurs n'en disposant pas et aider les négociateurs à analyser les licences proposées par les éditeurs.

²³ <http://www.couperin.org/fr/nos-activites/negociations/boite-a-outil/item/569-grille-daide-a-la-negociation-des-clauses-des-licences>

2.3.12. *Accords multiconsortiums avec d'autres pays ?*

4 consortiums mentionnent de tels accords. Les initiatives mentionnées sont les suivantes.

- **SELL (Southern Europe Libraries League)**

SELL a passé un accord avec Swets pour ALJC, *ALPSP Learned Journals Collection* (collection de 824 revues électroniques de 49 éditeurs membres de l'ALPSP). Outre la Catalogne, les autres participants à cet accord sont la Grèce, la Turquie et quelques autres universités en Espagne. CIBER a essayé de rejoindre cet accord, mais un seul de ses membres a répondu positivement.

- **GASCO (German, Austrian and Swiss Consortia Organisation)**

Les contrats passés concernent Nature, Science et ASM.

- **Knowledge Exchange (Royaume-Uni, Danemark, Allemagne et Pays-Bas)**

Pour JISC Collections : cela concerne ALPSP Learned Journals Collection, BioOne, Multi-Science, Wiley- Blackwell Online Books.

En France, Couperin n'est pas à ce jour partie prenante à de tels accords. Si l'offre ALPSP de SELL est ouverte à ses membres, aucun ne l'a actuellement contractée.

2.3.13. *Modèles innovants expérimentés par les consortiums*

FinElib exprime le besoin croissant d'un « *tailored licensing* », soit de contrats de licences sur mesure pour des ressources pertinentes, au lieu de bouquets imposés par l'éditeur.

Plusieurs expérimentations ont été engagées.

- **Un modèle basé sur l'usage**

Le CBUC l'a tenté avec Blackwell et l'a abandonné en raison de la difficulté à évaluer et à gérer cet accord.

- **Un modèle *e-only* se substituant au modèle imprimé + électronique**

CIBER a réalisé ce changement dans les trois dernières années, et a dû améliorer les conditions économiques de ces contrats de façon à convaincre ses membres d'effectuer cette transition. La question des modèles innovants est une question ouverte au sein de ce consortium, mais le sentiment est que la majorité des éditeurs ne les prendront en considération que si cette proposition est portée par plusieurs consortiums.

- **Une clause d'ajustement des coûts et du contenu**

Elle a été instaurée et utilisée par OhioLINK. Elle permet de réduire le contrat de groupe de x% en éliminant les titres qui comptent pour x% des téléchargements. Cette clause fournit des moyens automatiques et prédéterminés de régler des problèmes budgétaires ou des augmentations élevées des prix. A partir du moment où c'est le groupe qui agit et non chaque membre et où le groupe obtient des titres qu'il n'aurait jamais eu sous forme papier, cette approche semble la meilleure pour les deux parties, malgré son manque d'attractivité.²⁴

- **Une conversion du paiement à l'acte (*pay per view*) en abonnement**

JISC Collections teste continuellement de nouveaux modèles. Par exemple, en 2007, JISC Collections et Content Complete Ltd en 2007 ont testé un modèle de conversion de *pay per view* en abonnements à partir d'un plafond de téléchargements. Le JISC a testé aussi une variante, le modèle *Core Plus Peripheral* reposant sur l'abonnement à un cœur de collection dans une discipline couplé à un accès *pay per view* à des titres non souscrits.

- **Un modèle pour les e-books**

En 2007-2009 a été mené le *JISC National E-books Observatory Project* reposant sur l'achat de 36 titres pour 127 universités dans les disciplines suivantes : sciences économiques et gestion ; sciences de l'ingénieur ; médecine ; communication, et sur l'observation de leur usage dans un échantillon d'universités. Ce projet a permis aux différents partenaires (usagers, bibliothécaires, éditeurs) de disposer d'éléments objectifs pour des développements ultérieurs.²⁵

Recommandation n°2 : Introduire dans les contrats pluriannuels de licence des modèles plus flexibles, permettant des ajustements annuels en fonction des contraintes budgétaires et des usages constatés.
--

2.4. Contrats de licence pour les revues électroniques

2.4.1. *Backfiles* : liste des ressources et des éditeurs/fournisseurs

La plupart des consortiums ont accès au texte intégral des revues depuis 1995 dans le cadre de leur contrat de licence. L'achat de *backfiles* concerne l'obtention d'un accès permanent ou des fichiers des collections rétrospectives des revues.

²⁴ Cf. Jeffrey N. Gatten and Tom Sanville, "An Orderly Retreat from the Big Deal: Is it Possible for Consortia?" in *D-Lib Magazine*, October, 2004 (10:10).

²⁵ Voir le rapport final : <http://www.jiscebooksproject.org/reports/finalreport>

Tableau n°9– Archives acquises par les consortiums

France	Acquisitions en licence nationale envisagées
Consortiums ayant répondu à l'enquête	
Italie CARE	CARE n'a pas accès aux archives Elsevier antérieures à 1995.
Allemagne NRW	Web of Knowledge (Thomson), Springer Journals & E-Books, Wiley Journals, Elsevier Journals et beaucoup d'autres.
Pays de Galles WHELP	Net Library e-books (EBSCO)
Espagne : CBU Galice	CBUG n'a pas accès aux archives Elsevier antérieures à 1995
Espagne : CBU Catalogne	Elsevier (396 titres choisis dans des collections thématiques) JSTOR collections I, II, III.
Italie : CIBER	Quelques institutions ont acquis des archives thématiques d'Elsevier antérieures à 1995. Quelques institutions ont acquis des archives de Springer antérieures à 1995. Plusieurs institutions ont acquis les archives historiques d'IOP (achat en une seule fois). Tous les abonnés paient un droit annuel d'accès aux archives d'ACS, de la Royal Society of Chemistry et AIP/APS. Quelques institutions ont acquis Science Classic Archive et Nature Archive. Quelques institutions paient un droit annuel pour les archives d'Emerald Publishing (limitées à la collection Library Science).
CBU Suisse	Web of Science (Thomson) Century of Social Sciences, Thomson Biosis Previews, Thomson ACS Symposium Series Archives ACS Legacy Archives
USA : OhioLINK	A acquis en une fois les archives des revues en ligne de : ACS IOP RSC Springer
Royaume Uni : Eduserv Chest	Emerald, APA, IET, Mathscinet, Newsbank, OECD, Proquest
Royaume Uni : JISC	American Chemical Society Legacy Archives Brill Journal Archive Online British Periodicals Collections I & II Library of Core E-Resources on Ireland Institution of Civil Engineers (ICE) Virtual Library Archive Internet Archaeology Archive IOP Journal Archive Nineteenth Century UK Periodicals Online, Series 1 Oxford Journals Archive Periodicals Archive Online – JISC Collections Selection RSC Journals Archive Taylor & Francis Geography, Planning, Urban and Environment Online Archive
Autres consortiums	
Allemagne	Programme d'achat de la DFG dans le cadre de licences nationales

Belgique (Flandres) VOWB	IOP archives 1874-1995.
Brésil	Archives de revues remontant à 1879.
Espagne FECyT	Web of Knowledge (Thomson)
Grèce	Financement exceptionnel en 2006-2007 pour l'achat de : ACS, Elsevier, IOP, Lippincott William & Wilkins, Springer, Taylor & Francis, Wiley

En France, d'après les données dont dispose le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, les achats d'archives atteignent environ 1 M€ par an, auxquels s'ajoutent les achats des organismes de recherche (2,1 M€ pour l'INIST-CNRS notamment). D'après l'enquête sur les ressources électroniques 2008, une quinzaine de membres de Couperin ont dépensé près de 0,8 M€, principalement pour des archives de Thomson Web of Science (0,4 M€) et des archives thématiques d'Elsevier (0,3 M€), celles de Wiley (55 K€) et JSTOR (43K€) venant loin derrière en montant dépensé. Parallèlement, le Réseau national des bibliothèques de mathématiques (RNBM) a acquis en 2008 les archives de mathématiques d'Elsevier.

Notons que la BnF a acquis en 2007 l'intégralité des archives d'Elsevier, mais pour un accès limité à ses lecteurs sur place.

Cet éparpillement non coordonné des achats d'archives est contre-productif, d'autant plus que les archives acquises par le CNRS sont accessibles aux chercheurs travaillant dans toutes ses UMR, mais non aux autres membres de la communauté universitaire. Selon la MISTRD, de 2006 à 2009, environ 900 000 € ont été dépensés par quelques établissements isolés pour acquérir une partie (plus ou moins importante) des archives vendues par Springer. La totalité de ces archives pourrait être acquise pour l'ensemble de la communauté nationale (BnF, organismes, universités et bibliothèques municipales) pour 1,9 M€.

2.4.2. Licences nationales

Les *licences de groupe* confèrent à un ensemble d'institutions scientifiques la taille critique nécessaire dans la négociation tarifaire avec les oligopoles éditoriaux ; elles permettent aussi à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche d'accéder à un socle de titres essentiels et de concentrer ainsi leurs efforts sur les besoins spécifiques de chaque site.

Ainsi par exemple, de nombreux pays, l'Allemagne, le Brésil, la Grande Bretagne, l'Espagne, la Grèce, la Suisse, mais aussi les USA ont procédé au plan national à l'acquisition groupée d'archives scientifiques via des consortiums d'archives scientifiques. On parle alors de *licences nationales*. Des négociations identiques existent également pour des abonnements courants.

L'Allemagne qui a déjà investi près de 66 M€ dans des licences nationales, continue d'investir au plan fédéral via la Fondation Allemande pour la recherche (Deutsche Forschungsgemeinschaft ; www.dfg.de). En 2010, la bibliothèque nationale allemande des sciences et des technique (TIB ; www.tib-hannover.de) et la bibliothèque nationale allemande de médecine (www.zbmed.de) ont signé le 11 mars 2010 avec l'éditeur scientifique Springer une licence nationale qui permettra à tout établissement de recherche et d'enseignement supérieur allemand d'accéder à la collection complète d'e-books Springer en chimie, médecine et sciences des matériaux.

Parmi les consortiums ayant répondu à l'enquête, 4 ont des licences nationales pour les ressources courantes (CARE, CBUG, NRW, OhioLINK) et 4 pour les archives (à nouveau OhioLINK ainsi que NRW, CBU Suisse, JISC Collections).

CARE a conclu le contrat Elsevier pour l'Italie, signé par 66 institutions (montant total en 2009 : 38,6 M€) ; le contrat Springer, signé par 53 institutions (coût total en 2009 : 6,7 M€) ; le contrat Portico, signé par 31 institutions (coût total en 2009 : 56 K€).

La Rhénanie du Nord-Westphalie gère un nombre important de consortiums nationaux, les deux plus grands étant Thomson Web of Science et SciFinder Scholar. Il ne s'agit pas de « licences nationales » financées par la DFG mais de consortiums nationaux extérieurs au programme des licences nationales de la DFG.

Le CBUG a une licence nationale pour Wiley Interscience, et chaque membre paie son dû.

Pour la Suisse, une licence nationale a été négociée en 2005 : Century of Science (Thomson).

Pour OhioLINK, la totalité des ressources sont négociées pour l'Etat, le total en 2010 est de 34 M \$ (28,2 M€ valeur 2010).

2.4.3. *Financement des licences nationales*

Tableau n°10 – Mode de financement des licences nationales

Consortium	Pris en charge par une institution centrale	Pris en charge par les membres	Financement mixte (central + local)
Consortiums ayant répondu à l'enquête			
Consorci de Biblioteques Universitàries de Catalunya	Non	Non	Oui
CRUI	Non	Oui	Non
Consorcio de Bibliotecas Universitarias de Galicia	Non	Oui	Non
CIBER	Non	Oui	Non
WHELP			
North Rhine-Westphalian Consortium	Non	Oui	Non

Consortium	Pris en charge par une institution centrale	Pris en charge par les membres	Financement mixte (central + local)
Consortium des bibliothèques universitaires suisses	Non	Oui	Oui
Eduserv			
OhioLINK	Non	Non	Oui
JISC Collections	Non	Non	Oui
Autres consortiums			
FinElib			Oui

Le cas le plus fréquent est le financement par les membres (5/8) ou mixte (3/8), la prise en charge uniquement par une institution centrale étant écartée. A ce jour, en Europe, seule l'Allemagne a fait un effort supporté uniquement au niveau central, avec le programme financé par la DFG.

2.4.4. Accès imprimé + électronique aux ressources courantes ou accès tout-électronique

Il est encore en vigueur dans 4 cas sur 10. L'e-only représente 25% pour NRW, 50% pour JISC Collections, 70% du total pour CARE, 90% pour CIBER.

BIBSAM et FinElib ne négocient que des contrats de licence *e-only* et les membres ont accès à l'ensemble du portefeuille négocié.

En France, le contrat Elsevier Science Direct 2008-2010 a vu une vingtaine d'établissements passer à l'e-only. En raison du différentiel de TVA, l'accès imprimé + électronique reste important mais n'est plus majoritaire en 2010. Les dépenses *e-only* sont de plus de 60% aujourd'hui pour ce groupement de commandes, en raison notamment du poids du CNRS et du CEA dans le portefeuille *e-only*.

2.4.5. Le modèle de l'auteur-payeur est-il prévu dans les contrats de licence ?

Dans le modèle auteur-payeur, l'auteur ou son institution paie un forfait à l'éditeur, qui donne libre accès à la publication concernée.

Cela n'est prévu que par le CBU Suisse, mais JISC Collections tient à pouvoir le faire, et CIBER a tenté de le négocier avec Springer sans y parvenir.

En France, actuellement les contrats Couperin ne comprennent pas de telles dispositions.

2.4.6. Archives nationales ou institutionnelles : les contrats de licence autorisent-ils les auteurs à publier leurs articles en libre accès dans une archive nationale ou institutionnelle après une période d'embargo ?

C'est le cas pour 5 consortiums sur 10.

Pour le CBUC, les éditeurs l'autorisent même si cela n'est pas encore inclus dans les contrats de licence.

Pour CARE, les auteurs peuvent afficher publiquement de façon pérenne une version personnelle du manuscrit final (afin de voir les changements introduits au cours du processus éditorial de lecture par les pairs) sur leur site web personnel ou sur le site public de leur institution, à condition que soit inclus un lien vers la page d'accueil de la revue de l'éditeur ou l'identifiant DOI de l'article et la référence complète de la publication.

CIBER a inclus une telle clause dans les contrats Elsevier et Springer en cours, qui se réfère à la version « *post print* » de l'article.

Pour NRW, cela dépend des contrats de licence.

JISC Collections a une telle clause dans sa licence modèle, mais peu d'éditeurs la respectent.

En France, ce point fait partie des préoccupations actuelles de Couperin, qui essaie de l'introduire dans les licences des produits qu'il négocie. L'approche est plus radicale avec les grands éditeurs, auxquels Couperin demande l'autorisation de verser l'intégralité des publications des chercheurs d'établissements publics français, voire d'obtenir le versement automatique de ces publications par l'éditeur dans l'archive institutionnelle à périmètre national HAL. Couperin accepte le principe d'un embargo de six mois (sauf quand les conditions antérieures sont déjà plus favorables).

<p>Recommandation n 3: Autoriser systématiquement dans les contrats de licence avec les éditeurs la publication en accès libre par les auteurs après une période réduite d'embargo (6 mois maximum).</p>

2.5. Accès, services et archivage

2.5.1. *Accès distant : toutes les ressources sont-elles accessibles aux usagers en accès distant ?*

Oui, dans 9 cas sur 10. Dans le cas qui fait exception (NRW), à 90%, l'accès distant n'est pas autorisé pour les normes.

C'est inscrit dans les licences CARE, sachant qu'il appartient aux institutions membres d'avoir un système d'authentification sécurisé.

CIBER précise que c'est le cas quand les institutions ont un *proxy* sécurisé ou bien sont membres de la Fédération italienne d'identités. Sinon, l'accès est basé sur les adresses IP.

A FinElib, en 2008, l'unité opérationnelle du portail national de recherche d'information Nelli a travaillé au projet de bibliothèque numérique nationale. Ce projet vise à produire une interface usager facilitant et accélérant l'usage des ressources électroniques et des catalogues de bibliothèque. C'est une entreprise commune aux organisations patrimoniales finlandaises (services d'information, musées et archives). Le développement technique de Nelli s'est poursuivi en coopération avec les institutions d'enseignement supérieur, le portail étant intégré dans les environnements pédagogiques.

En France, Couperin a mené en novembre 2007 une enquête sur l'accès distant. Cette étude montre que la moitié des établissements ayant répondu (soit 60 % des membres du consortium) déclarent proposer un mode de consultation de leurs ressources électroniques en dehors du site de leur établissement. En janvier 2008, l'accès à distance aux ressources électroniques se fait encore majoritairement par VPN (*virtual private network*) mais la plupart des établissements font évoluer leur solution vers des solutions mixtes proposant le VPN, mais aussi un proxy ou un reverse proxy. La sécurité des réseaux qui s'étendent en dehors du périmètre «physique» des établissements (reconnaissance IP) est le corollaire de l'accès nomade. Aussi les établissements (13 % des répondants) se dotant d'une solution d'accès distant font reposer leurs modes d'authentification sur les annuaires des établissements quand ils sont disponibles. La fédération d'identités²⁶ apparaît comme un nouveau moyen de gérer ces authentifications et d'apporter un haut niveau de sécurité. Le besoin d'informations sur l'accès distant semble un élément important de la mise en place d'une telle solution.

²⁶ En France, la Fédération Éducation-Recherche est un service rendu par le GIP RENATER. Elle offre un cadre technique et de confiance permettant à ses participants de sécuriser et de simplifier l'accès à des ressources Web, via les mécanismes de fédération d'identités. Le but est de permettre à l'utilisateur final de s'authentifier une seule fois en début de session sur son fournisseur d'identités (l'organisme qui gère son compte informatique) et de pouvoir ainsi accéder à différentes ressources (sites web) sans avoir à fournir identifiant et mot de passe à chaque nouveau service accédé. Cela reste transparent pour l'utilisateur qui n'a rien à installer ou configurer sur son poste de travail ou son portable. N'importe quel navigateur web et n'importe quel système d'exploitation sont utilisables pour accéder à un site. La complexité est reportée au niveau des fournisseurs d'identité et des ressources.

La fédération d'identités selon le protocole Shibboleth réunit à ce jour 64 établissements fournisseurs d'identités (dont 49 universités, 1 PRES, le CNRS, l'INRA...), ce qui représente environ un million d'utilisateurs potentiels.

Pour ce qui concerne les éditeurs et fournisseurs, à la date du 08/04/2010, 10 éditeurs et fournisseurs sont en production au sein de la Fédération Education Recherche, 6 sont inscrits administrativement et 6 sont en discussion.²⁷

Il convient de signaler que les enseignants-chercheurs et les chercheurs universitaires en poste dans des UMR disposent d'un double accès : celui de leur université et celui de l'organisme (CNRS, Inserm, etc...). Celui induit des situations d'accès inégal aux ressources selon le secteur de la communauté universitaire dont relève l'utilisateur.

2.5.2. *Le consortium a-t-il implémenté un système de gestion des ressources électroniques (ERMS) ?*

Un ERMS est un outil de gestion des ressources électroniques couvrant les différents aspects (négociation, acquisition, gestion des contrats, accès, etc...). Cet outil peut être collectif, à l'échelle du consortium, ou individuel, à l'échelle de l'établissement.

Dans notre échantillon, la Rhénanie du Nord-Westphalie a son programme propre ERM, qui lui permet de gérer les activités du consortium – enquêtes, facturation, etc..., mais qui est dépourvu de base de connaissances. La Catalogne a implémenté au niveau du consortium un résolveur de liens (SFX) et un moteur de recherche fédérée (Métalib).

En Italie, CARE a organisé un groupe de travail en vue d'évaluer les produits du marché. Voir sur ce sujet <http://www.cru-care.it/?=node/599> . CIBER a un produit maison qui ne réunit pas toutes les fonctions d'un ERMS.

LE CBU Suisse a mené une étude d'évaluation sur ce sujet en 2008/2009.

FinElib a implémenté Halti.

En France, l'expérimentation d'un ERMS dans 5 établissements pilotes (Lyon 2, Paris 5, Bordeaux 1, INRIA et PRES Toulouse), portée juridiquement et administrativement par l'Abes sur un financement de Couperin, doit être lancée fin 2010.

2.5.3. *Les ressources électroniques sont-elles cataloguées dans un catalogue collectif national ?*

Ces ressources sont intégrées dans un catalogue collectif dans 2 cas : la Catalogne (voir http://www.cbuc.cat/cbuc_en/programes_i_serveis/ccuc); Ohio LINK (OCLC).

²⁷ Voir la liste : <http://www.couperin.org/fr/nos-activites/dossier-de-veille-thematiques/acces-distant/item/644-laces-distant-shibboleth-et-les-federations-didentites>

En Allemagne, les ressources électroniques sont intégrées dans des catalogues collectifs régionaux.

En Suisse, le projet suivant est en cours : swissbib : Métacatalogue des bibliothèques universitaires suisses et de la Bibliothèque Nationale Suisse

<http://www.swissbib.org/wiki/index.php?title=Welcome/fr>

http://www.e-lib.ch/swissbib_f.html

La Finlande dispose d'un tel catalogue sur le portail Nelli.

Aux USA, les ressources d'Ohio LINK sont signalées dans OCLC.

En France, il n'y a actuellement pas de catalogage systématique des ressources électroniques dans le SUDOC.

Plusieurs cas de figures sont présents :

- catalogage à l'unité de ressources électroniques acquises par des établissements qui possèdent la ressource le plus souvent de façon pérenne. Il s'agit très souvent de livres électroniques (exemples : livres électroniques diffusés par Numilog, e-books publiés par Springer, Elsevier...),
- certains éditeurs fournissent un jeu de notices catalographiques correspondant à l'ensemble des ressources d'un bouquet de revues. L'ABES a déjà procédé au versement en bloc de ce type de notices dans le SUDOC. Les établissements possédant la ressource doivent ensuite se localiser sur les notices pour signaler leurs collections.

La difficulté principale actuelle du signalement réside dans la mise à jour des liens vers la ressource elle-même d'une part, en raison du caractère mouvant des métadonnées de lien vers la ressource. D'autre part, l'abonnement temporaire à un ensemble de ressources (périodiques ou e-books) nécessite de disposer d'un système de signalement pouvant activer ou désactiver globalement l'ensemble des ressources sans procéder à un catalogage titre à titre ou à une suppression titre à titre des ressources. L'articulation entre base de connaissances, signalement et ERMS est nécessaire pour procéder à une gestion dynamique des documents.

2.5.4. Le consortium donne-t-il accès à ses ressources via un portail ?

Dans l'échantillon, la moitié des consortiums donne accès à leurs ressources via un portail. La Rhénanie du Nord-Westphalie le pratique uniquement pour les ressources hébergées par le consortium. La Galice recourt à Portico. En Catalogne, les membres utilisent le portail du consortium, mais certaines bibliothèques membres ont aussi leur propre portail. En Italie, CIBER gère son portail, *Emeroteca virtuale*, qui donne accès au texte intégral de

plus de 5000 revues hébergées sur sa plateforme ainsi que le lien vers les revues en texte intégral des éditeurs dont le contenu n'est disponible que sur leur site web. OhioLINK a des plateformes locales pour l'utilisation active et l'archivage des revues, livres, vidéos, audio et nombre de bases de données.

La Finlande donne accès à ses ressources sur le portail Nelli. En Flandres, certaines ressources sont accessibles via le portail Elektron.

En France, les accès se font sur les portails des établissements membres, ou pour les UMR CNRS et INSERM, sur les portails thématiques (BiblioVie, BiblioSHS, BiblioINSERM, etc...) gérés par l'INIST.

2.5.5. Le consortium fournit-il d'autres services aux utilisateurs ?

C'est le cas dans 5 consortiums sur 10. NRW fournit des statistiques d'utilisation par institution. Le CBUG mène des études bibliométriques sur la production scientifique en Galice. Les autres services de CBUC sont les archives ouvertes, les statistiques d'usage, la formation, le marketing... CIBER aussi réalise des analyses statistiques ainsi que des analyses web et des logs sur sa plateforme locale. Le CBU Suisse organise par exemple, des ateliers et des séances d'information traitant des questions d'actualité et réalise trois sous-projets dans le cadre de «E-lib.ch» (mise à disposition et exploitation de la plateforme retro.seals.ch, évolution du serveur de périodiques vers une offre de E-Depot, consolidation du serveur de métadonnées).

2.5.6. Accès pérenne : Est-ce que le consortium acquiert un accès pérenne aux archives ou backfiles ?

C'est le cas pour 8 consortiums sur 10, à l'exception de CBUC et CARE.

2.5.7. Hébergement local : le consortium héberge-t-il localement des ressources électroniques en vue d'y donner accès pour leurs membres ?

Seuls 3 consortiums recourent à l'hébergement local : CIBER, OhioLINK et NRW.

2.5.8. Accès et préservation de l'imprimé : y a-t-il une politique nationale ou régionale d'accès et de conservation des périodiques imprimés ?

Il existe une politique nationale dans 2 cas : l'Allemagne (les Sondersammelgebiete – SSG de la Fondation allemande pour la recherche – DFG) et le Royaume-Uni (UKRR – <http://www.ukrr.ac.uk>).

Une politique régionale est mentionnée dans un cas : la Catalogne, voir http://www.cbuc.cat/cbuc_en/programes_i_serveis_gepa.

Notons pour l'Italie que CARE dispose dans le cadre du contrat Elsevier d'une collection imprimée partagée : un exemplaire papier de chaque revue Elsevier sous licence est stocké dans un centre de dépôt à l'Université de Padoue.

En France, la Bibliothèque nationale de France a une mission de conservation de la production nationale à travers le dépôt légal. Par ailleurs, il existe des politiques régionales communes aux bibliothèques universitaires et publiques pour la conservation partagée des périodiques imprimés (par exemple en Aquitaine, Bourgogne, PACA, Rhône-Alpes).

Au niveau régional mais dans le cadre universitaire et limité à la médecine, il existe en Ile-de-France un plan de conservation partagée des périodiques coordonné par la BIU de Médecine et le Centre technique du livre de l'enseignement supérieur.

2.5.9. *Préservation du contenu électronique : existe-t-il une politique pour l'archivage des ressources électroniques ?*

Une telle politique d'archivage électronique est mentionnée *au niveau local* dans deux cas (CIBER et NRW), *au niveau régional* dans deux cas (NRW et OhioLINK). *Au niveau national*, on ne constate cette pratique dans aucun des 10 consortiums.

Des politiques d'archivage électronique à *un niveau coopératif* (LOCKSS, CLOCKSS) sont mises en œuvre dans 2 cas (NRW et JISC Collections), *via un tiers* tel la fondation Portico dans 3 cas (CARE et CIBER, le CBU Suisse), et *par d'autres moyens* dans 2 cas (CARE et le CBU Suisse).

CARE précise qu'il n'y a pas de politique formalisée par écrit. Il y a un accord avec Portico auquel 31 institutions sont abonnées. De plus, les licences Elsevier et Springer permettent le chargement local des revues en cours et des dispositions spécifiques sont prévues avec chacun des deux éditeurs : un exemplaire électronique de chaque revue sous licence est conservé sur les plateformes numériques de CIBER et CILEA.

CIBER a une politique locale et préserve le contenu de quelques éditeurs (Elsevier, Springer, IOP, Kluwer Law International, Emerald, Annual Reviews). L'accès est réservé à ceux qui souscrivent une licence. Pour certains contrats cela fonctionne comme une archive accessible (*light*), pour d'autres comme une archive inaccessible (*dark*). CIBER envisage d'élaborer avec les autres consortiums italiens sous l'égide de CARE un projet national.

NRW indique qu'une stratégie nationale d'hébergement est en chantier, et qu'une recommandation prévue en 2011.

Le CBU Suisse mène avec E-depot un projet de service pour l'archivage central de contenus sous licence dans le cadre de www.e-lib.ch (http://www.e-lib.ch/e_depot_f.html).

OhioLINK a des plateformes locales pour l'utilisation active et l'archivage des revues, livres, vidéos, audio et nombre de bases de données.

JISC Collections précise que certaines institutions participent à Portico, d'autres à LOCKSS ou CLOCKSS, mais qu'il s'agit de décisions prises au niveau de chacune.

En France, les contrats de licence signés avec Elsevier (revues de Science Direct), Springer (revues de Springer Link) et Thomson (données du Web of Science) prévoient le versement des archives courantes à l'ABES pour les établissements d'enseignement supérieur et à l'Inist pour les organismes de recherche. Si un membre ne renouvelait pas son abonnement à l'une de ces ressources, il aurait dans le cas d'Elsevier accès uniquement aux archives des titres qu'il a souscrits, dans le cas de Springer accès à l'ensemble. Le Cines a élaboré le programme d'archivage PAC, et coopère avec la BnF, qui met en œuvre un système d'archivage pérenne, SPAR (système de préservation et d'archivage réparti).

L'INIST participe à LOCKSS. Cette initiative internationale associant bibliothécaires et éditeurs, hébergée à l'Université Stanford, fournit aux bibliothèques des outils de préservation du contenu sur la base d'un logiciel *open source*. LOCKSS leur permet de collecter et de préserver à peu de frais leur contenu électronique sous licence et d'y accéder après suppression de l'abonnement²⁸.

2.5.10. Y a-t-il une évaluation des coûts d'archivage ?

Aucun consortium de l'échantillon n'a procédé à une telle évaluation. En Italie, CIBER précise qu'une analyse des coûts est en cours, et que le consortium connaîtra les coûts de stockage et d'accès à son archive « légère ».

Recommandation n° 4 : Elaborer simultanément un plan national de conservation d'exemplaires papier et d'archivage pérenne de l'électronique en prenant appui sur les grands opérateurs (Abes/Cines, CNRS/INIST, BnF).

2.6. Usage des ressources électroniques

2.6.1. Statistiques de téléchargement en 2009

Dans un certain nombre de cas, le consortium ne dispose pas de statistiques sur l'activité de ses membres, ce qui rend difficile un bilan consolidé de l'utilisation des ressources. Par ailleurs, de nombreux éditeurs ne fournissant pas de statistiques, notamment une majorité d'éditeurs français, les données sur l'usage sont a fortiori incomplètes.

Ainsi Couperin ne peut collecter les téléchargements d'articles que pour 11 bouquets sur les 31 pour lesquels des contrats de licence ont été signés. Par ailleurs, les statistiques dont il dispose pour certains groupements de commandes sont incomplètes : pour Elsevier Science Direct, il ne dispose pas des chiffres pour l'Inserm, le CNRS et le CEA ; pour

²⁸<http://lockss.stanford.edu/lockss>

Springer, il lui manque ceux du CNRS et du RNBM. On ne dispose donc pas d'un bilan global par groupement de commandes.

Même si on note une forte concentration de la consultation sur quelques bouquets, l'usage réel est minoré. Ces lacunes ne permettent pas de calculer pour certaines ressources le coût par téléchargement. Par ailleurs, dans son état actuel, la norme de fait COUNTER permet de fournir des statistiques de consultation des titres, mais ne ventile pas l'usage au niveau des articles. Une telle exploitation n'est actuellement possible qu'au niveau local par l'analyse des traces (*deep log analysis*).

Le rapport STM²⁹ estime le nombre total annuel de téléchargements d'articles dans le monde à 1,8 milliard (dont 102 millions dans les universités britanniques en 2006-2007).

Tableau n°11 – Téléchargements par consortium

<i>Couperin 2009</i>	<i>20 656 471³⁰</i>
Consortiums ayant répondu à l'enquête	
OhioLINK	28 100 000
CBU Suisse	13 000 000
CARE	11 631 291
CBUC	4 584 415
CBUG	1 101 460
NRW	NR
CIBER	NR
Eduserv	NR
JISC Collections	NR
Autres consortiums	
FinElib	10 850 934

²⁹ Cf. note 1 p.2.

³⁰ Ce chiffre totalise les téléchargements pour les bouquets suivants : ACS, ASCE, CAIRN, Cell Press, CNRC, Elsevier collection Freedom, IOP, JSTOR, RSC, SpringerLink, Wiley-Blackwell.. Les bouquets ayant fait l'objet de plus d'1 million de téléchargements sont : Elsevier (14,5 M), Wiley-Blackwell (1,6 M), CAIRN (1,1 M), ACS (1,1 M) et SpringerLink (1 M). Ces 5 bouquets pèsent 94% de ce total.

2.6.2. % de titres téléchargés dans les bouquets de revues

Cet indicateur ne semble être renseigné que par quelques consortiums, qui ont fourni une réponse interprétable : 80% pour CBUC, 100% pour OhioLINK. Une telle donnée a pourtant une portée stratégique pour la négociation des ressources.

En France, le rapport statistique Couperin 2009 donne des statistiques globales de téléchargements par établissement ainsi que des statistiques globales par titre pour le consortium. Ainsi, pour la collection Freedom d'Elsevier, 40 titres totalisent 20,4% des téléchargements.

2.6.3. Etudes d'usage

Des études d'usage sont régulièrement menées par plusieurs consortiums, pour certains depuis leurs débuts. Ainsi, Ohio Link a publié des articles dès le début des années 2000, et a évalué les 26 premiers mois de fonctionnement de son Centre de revues électroniques (EJC) et leur impact sur l'accès accru aux revues)³¹.

En Catalogne, une enquête menée en 2007³² a recueilli les réponses de 18% de la population d'enseignants-chercheurs (2 682). Elle montrait un haut degré de connaissance des ressources électroniques : plus de 95% d'entre eux connaissaient les collections électroniques de revues, 52% utilisaient les revues uniquement en ligne, 28% le papier et l'électronique, la préférence pour l'électronique variant avec l'âge et la discipline (plus élevée en sciences dures et parmi les jeunes enseignants). 76% étaient prêts à abandonner le papier pour l'électronique. 91% considéraient que l'usage des revues électroniques augmenterait dans les années à venir. Une autre étude dans le domaine de la chimie³³ analysait l'usage des revues de l'ACS à l'Université de Barcelone. Les résultats montraient une concentration de l'usage sur un petit nombre d'adresses IP. 80% des articles téléchargés l'étaient dans 35% des titres. La conclusion était que le nombre de résumés visualisés était un bon indicateur du nombre de lecteurs réguliers d'une revue.

En Finlande, FinElib a mené en 2007 une enquête de satisfaction sur l'influence perçue par les utilisateurs de l'usage des ressources électroniques. Ils classaient en ordre décroissant l'accès facilité aux ressources (autour de 75%), l'aide à la localisation des ressources (70%), l'aide à la veille dans sa spécialité (près de 60%), l'élargissement de l'offre (autour de 55%), le gain de temps (autour de 50%) et l'amélioration de la qualité du travail (autour de 30%).

Parallèlement aux études menées par les consortiums, l'usage de l'électronique est un secteur important de recherche. On citera notamment l'équipe CIBER au département des

³¹ Sanville, Thomas J., "A Method Out of the Madness: OhioLINK's Collaborative Response to the Serials Crisis Three Years," *Serials Librarian*, April 2001, Vol. 40 Issue 1/2, p129.

³² Borrego, A., Anglada, L., Barrios, M., & Comellas, N. "Use and users of electronic journals at Catalan universities: The results of a survey". *Journal of Academic Librarianship*, 33, 67-75.

³³ Borrego, A., & Urbano, C. "Analysis of the behaviour of the users of a package of electronic journals in the field of chemistry". *Journal of Documentation*, 63, 243-258.

sciences de l'information à l'University College of London³⁴ ou en France le projet ANR-EPEF (Evaluation de l'usage des périodiques électroniques en France) à l'université Lille 3.³⁵

Recommandation n°5 : Elaborer un bilan global annuel des coûts et de l'usage des ressources électroniques par les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et suivre pour chaque ressource des indicateurs-clés : le coût par téléchargement, le pourcentage de titres téléchargés.

2.7. Coûts et bénéfices

2.7.1. Dépenses documentaires électroniques des membres du consortium

Tableau n°12 – Dépenses documentaires électroniques par consortium

Consortium Taux de change en € selon valeur moyenne 2009	Nombre d'institutions membres	Total usagers des institutions membres	Dépenses en ressources électroniques	Dépenses en ressources électroniques par utilisateur
France (2008)	202	1 211 112	29 314 633	24
CBU Catalogne	18	200 000	11 945 886	60
CARE	85	1 673 685	37 354 639	22
CBU Galice	7	11 432	NR	NR
CIBER ³⁶	27	500 000	5 000 000	10
WHELf	15	114 000	NR	NR
NRW	40	4 000 000	NR	NR
CBU Suisse	50	200 000	6 204 000	31
Eduserv	928	NR	NR	NR
OhioLINK	89	600 000	64 800 004	108
JISC Collections ³⁷	167	NR	NR	NR

Les données pour la France ne prennent pas en compte les abonnements papier «gagés» dans le cadre des contrats comme celui d'Elsevier, ce qui conduit à une sous-évaluation des données.

³⁴ <http://www.ucl.ac.uk/infostudies/research/ciber>

³⁵ <http://epef.anr.free.fr>

³⁶ Les dépenses indiquées par CASPUR ne couvrent qu'une partie des ressources, les contrats Elsevier et Cell Press étant facturés directement à chaque membre par Elsevier depuis le contrat CARE/CRUI, de même que SCOPUS, Web of Science, CSA Par ailleurs, certaines institutions s'abonnent à d'autres ressources via un autre consortium, CILEA, ou directement auprès de l'éditeur.

³⁷ JISC Collections a indiqué 0 car ne disposant pas du détail selon cette ventilation.

On voit à travers les données lacunaires de ce tableau que l'une des difficultés des consortiums est de disposer de données consolidées sur les dépenses de leurs membres. A défaut, ils ont une vision par trop limitée et qui ne permet pas de situer la part des dépenses mutualisées dans l'ensemble.

2.7.2. Impact des négociations du consortium : Y a-t-il un calcul des économies résultant des accords passés par le consortium ?

4 consortiums sur 10 répondent positivement, et un seul des 4 déclare que le calcul porte non seulement sur les économies financières mais aussi sur les économies en ressources humaines :

Pour NRW, il s'agit du pourcentage de remise obtenue par le consortium.

Pour OhioLINK, ces économies varient largement selon la taille des institutions membres. **Dans le groupe des grandes universités, les accords consortiaux augmentent les collections de revues du double au décuple (la moyenne se situant au quadruple)** pour l'ensemble des éditeurs sous licence, et les utilisateurs dans chacune de ces universités consultent 80 à 95% des titres (l'ensemble du consortium utilisant 100% des titres). **Pour les petites bibliothèques, l'impact est « tout simplement astronomique »**, certaines ont 10 titres Elsevier et accèdent à 1800 titres. Tout cela évite des dépenses, car aucune bibliothèque ne pourrait seule se permettre de doubler la collection intégrale. Ce sont des économies si l'on considère que l'augmentation annuelle moyenne des coûts est de 3% ou moins.

Pour Eduserv, il a été estimé que **les accords Chest permettent à la communauté académique d'économiser environ 29 M£ (33 M€)** par an grâce à des droits de licence plus bas et des économies en temps de négociations.³⁸ Ces calculs sont en accord avec une méthode approuvée par le HEFCE. Cette méthode compare les prix obtenus grâce aux accords Eduserv Chest avec les prix qui devraient être payés en l'absence de ces accords. Ces données sont vérifiées par le HEFCE auprès de certains fournisseurs. Ce calcul intègre aussi une estimation du temps de négociation économisé par les institutions.

Selon la même méthode qu'il a fait auditer par ABCe³⁹, **JISC Collections chiffre dans son rapport annuel 2008-2009 les économies réalisées à 43 M£ (49 M€)**, dont 9,2 M£ (10,5 M€) grâce à l'UK National Academic Archive, 8,7 M£ (10 M€) avec les programmes NESLi2 et NESLi2 SMP (Small and Medium-sized Publishers) et 25 M£ (28,5 M€) avec la négociation de plus de 80 ressources en ligne (dont des renouvellements de contrats sans augmentation de prix pour 9 ressources).

La méthodologie est précisée dans un rapport *Value for money update 2008/09*⁴⁰. Le calcul porte sur 3 types de ressources, les bases de données dynamiques, les archives, les bouquets de revues. Il n'inclut pas toutes les ressources mais porte sur 14 bases de

³⁸ Voir : <http://www.eduserv.org.uk/licence-negotiation/news/2009/chest-savings-nov09>

³⁹ ABC electronic : <http://www.abc.org.uk>

⁴⁰ <http://www.jisc.ac.uk/media/documents/publications/general/2010/jisccollectionsvfm09.pdf>

données, 18 archives et les contrats NESLI2 pour les abonnements 2008 aux bouquets de revues. Les économies réalisées sont la différence entre la valeur commerciale totale (tarif de l'éditeur sans remise consortium x nombre d'institutions concernées) et le coût de l'accord JISC. Selon la durée des accords, les économies sont aussi calculées pour la totalité du contrat : par exemple, pour ISI Web of science, l'économie annuelle est de 2,89 M£ (3,3 M€) et sur 5 ans de 14,46 M£ (16,5 M€). Mais du fait de la réticence des éditeurs à faire connaître les remises pratiquées, le détail des économies réalisées pour de nombreuses ressources ne peut être public.

Dans les estimations de JISC Collections, ces économies n'incluent pas celles en ressources humaines résultant d'une négociation unique pour l'ensemble par rapport à des négociations propres à chaque établissement, ni les économies de temps réalisées par les usagers par rapport à celui qu'ils devraient consacrer pour accéder autrement à des ressources équivalentes.

2.7.3. *Impact sur le stockage : estimation des économies de stockage résultant des ressources en ligne ?*

Seul OhioLINK répond positivement (et renvoie à la réponse en 2.7.2).

Il convient toutefois de mentionner le projet de stockage centralisé et de dédoublement des collections UK Research Reserve (UKRR), qui a pour ambition de libérer 100 kilomètres linéaires de rayonnages dans les BU anglaises dans un projet commun avec la British Library. Ce projet permet en effet une approche de ces économies de coût : il est financé à hauteur de 9,8 M£ (11, 17 M€) par le HEFCE, les bibliothèques recevant 26,16 £ (29,82 €) par mètre libéré pour les frais de dédoublement.

2.7.4. *Impact sur les publications scientifiques : Y a-t-il une étude de l'impact de l'utilisation par les chercheurs sur leur activité de publication ?*

Parmi les consortiums ayant répondu à l'enquête, seul CIBER (Italie) précise qu'il a l'intention de mener une telle étude.

Toutefois, une étude présentée au congrès international des bibliothécaires en 2008⁴¹, s'appuie sur des enquêtes menées entre l'automne 2004 et le printemps 2007 aux Etats-Unis dans 5 universités, en Australie dans 2 universités et en Finlande à l'échelle du pays. Elle porte sur l'importance de la lecture en ligne, sur le temps passé à la lecture d'articles, sur les sources de ces lectures, leurs finalités et sur leur valeur. Elle ne relève que de faibles différences de comportement par pays, *le critère discriminant étant la discipline.*

⁴¹ Tenopir, C., Wilson, C., Vakkari P., Talja, S., King, D. W., *Scholarly E-reading patterns in Australia, Finland, and the United States : A Cross Country Comparison*, World Library and Information Congress, 74th IFLA General Conference, Quebec, 2008. http://archive.ifla.org/IV/ifla74/papers/160-Tenopir_Wilson_Vakkari_Talja_King-en.pdf

N'ont été comptés comme articles lus que ceux où les chercheurs sont allés au-delà du sommaire, du titre et du résumé pour lire le corps de l'article. La proportion des lectures provenant de ressources de la bibliothèque varie de 49,5% en Australie à 68,6% aux USA, les autres sources étant les sites Internet libres (14,8% aux USA et 39,9% en Australie) et dans une moindre mesure les abonnements personnels (6,5% aux USA et 10,6% en Australie). Selon le statut (professeur, assistant, chargé de cours, autres), le nombre moyen d'articles lus par mois va d'un minimum de 11,2 à un maximum de 24,5, avec des moyennes par pays proches (15,4 en Finlande, 14,9 aux USA et 17,1 en Australie). Les médecins sont les plus grands lecteurs d'articles, à l'opposé des chercheurs en sciences humaines qui ont d'autres sources que les revues.

La relation entre l'offre de ressources par la bibliothèque et leur consultation est forte : ainsi une université australienne ayant acheté un grand nombre d'archives de revues en ligne antérieurement à cette enquête a constaté que les enseignants ont lu proportionnellement plus d'articles émanant de ces archives. Au total, le nombre moyen d'articles lus continue à progresser au fur et à mesure que les revues en ligne sont plus largement disponibles. En même temps, le temps moyen consacré à la lecture diminue.

Les résultats montrent pour les USA et la Finlande une corrélation très forte entre la publication d'articles et la lecture d'article en ligne. Dans les trois pays, le lieu de lecture en ligne préféré est le bureau ou le laboratoire, et ensuite le domicile, mais non la bibliothèque, même si la plupart des articles trouvés proviennent de ses ressources. *La finalité de la lecture d'articles est en premier lieu la recherche (de 53% à 68%), et loin derrière l'enseignement (de 11% à 20%), la mise à jour des connaissances (de 5% à 9%), les autres motifs allant de 9% à 20%.*

2.7.5. Impact sur l'activité de recherche : Y a-t-il un calcul du temps économisé par les chercheurs grâce à l'accès aux ressources en ligne du consortium ?

La réponse est non, aussi bien pour le temps d'accès au contenu que pour le temps d'accès aux ressources bibliographiques ou bibliométriques.

Néanmoins, une étude commandée par le JISC à la *Library Statistics Unit* (LISU) de l'Université de Loughborough a été menée entre décembre 2004 et janvier 2005⁴². Cette étude chiffre à 25,8 M£ (29,41 M€) par an les économies résultant du passage de la recherche documentaire manuelle à celle en ligne. Elle cite une étude de Strouse (2004)⁴³ selon laquelle le temps hebdomadaire consacré par l'utilisateur à la collecte d'informations et

⁴² Creaser Claire, Hamblin Yvonne, Davies J. Eric, « An assessment of potential efficiency gains through online content use », *Program : electronic library and information system*, vol. 40, n°2, 2006, pp.178-189.

⁴³ Strouse, R. « The changing face of content users and the impact on information providers », *Online*, 2004, vol.28, n°5, pp. 27-31.

à leur analyse est passé de 9,9 h à 7,4h, soit une réduction de 2,5 h par semaine et par chercheur.

De même, selon certaines études menées en 2005 aux Etats-Unis et en Australie, le temps consacré par chercheur à la lecture était en moyenne de 143 à 159 heures par an et représentait une augmentation du nombre d'articles lus de +87% depuis 1977 (soit 280 par an au lieu de 150).⁴⁴

Recommandation n°6 : Suivre annuellement selon une méthodologie certifiée les économies de coût résultant des contrats de licence.

Recommandation n°7 : Elaborer une méthodologie d'évaluation de l'impact de la mutualisation des ressources électroniques sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques et sur l'activité de recherche.

⁴⁴ Tenopir, Carol, and King, Donald W., "Perceptions of Value and Value Beyond Perceptions : Measuring the Quality and Value of Journal Articles Readings." *Serials* 20, n°3, p.199-207.

3. Un panorama par pays

Cette analyse des données relatives à une quinzaine de consortiums montre la diversité des structures de mutualisation et leur degré de développement plus ou moins poussé. La situation de ces consortiums peut être utilement éclairée par un panorama de leur mode d'organisation à l'échelle du pays, que ce soit dans des contextes proches du nôtre au niveau européen ou ailleurs dans le monde, ainsi que par un état de la coopération entre consortiums de plusieurs pays.

3.1. Mode d'organisation par pays

On note plusieurs modes d'organisation à l'échelle d'un pays : existence d'un seul consortium opérant pour l'ensemble des bibliothèques académiques et de recherche (et parfois aussi publiques) du pays, existence de plusieurs consortiums régionaux (ou interrégionaux ou thématiques) combinés avec une initiative nationale plus ou moins forte, existence parallèle de réseaux propres à des organismes de recherche, etc...

3.1.1. Des consortiums régionaux combinés à une initiative nationale

- **Allemagne**

Ce qui caractérise l'Allemagne, c'est d'une part l'action sur le long terme de la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), organisme de financement de la recherche, qui finance depuis 1949 des bibliothèques spécialisées dans une discipline (les *Sondersammelgebietsbibliotheken*) et d'autre part une coopération régionale forte (au niveau d'un ou de plusieurs Land). Ainsi, on compte 6 consortiums régionaux : GVB (Gemeinsamer Bibliotheksverbund) pour Brème, Hambourg le Mecklembourg-Poméranie occidentale, la Basse Saxe – Anhalt, le Schleswig-Holstein, la Thuringe et la Fondation prussienne pour le patrimoine ; KOVB (Kooperativer-bibliotheksverbund Berlin-Brandenburg) ; HBZ-NRW pour la Rhénanie du Nord-Westphalie ; HeBIS pour la Hesse et le Rhin-Hesse ; BSZ pour le Bade-Wurtemberg, la Sarre et la Saxe ; BVB pour la Bavière.

Certains de ces consortiums portent les négociations de ressources électroniques (GVB, HBZ-NRW), d'autres s'appuient sur des structures spécifiques, telles le Friedrich-Althoff-Konsortium pour Berlin-Brandebourg ou le Bayern-Konsortium pour la Bavière.

Il existe aussi des consortiums propres à des instituts de recherche (Max Planck, Fraunhofer, Helmholtz, Leibniz).

Ces structures se sont coordonnées pour des licences nationales d'achat de ressources courantes (par exemple, HBZ-NRW porte les contrats pour Thomson Web of Science ou SciFinder Scholar). Par ailleurs, depuis 2004, la DFG finance l'achat de licences nationales

pour des archives⁴⁵ et engage des tests de licences nationales pour les ressources courantes.

En Allemagne, les différents niveaux de mutualisation (régional, national ou Land et niveau fédéral) jouent pleinement leur rôle et se soutiennent mutuellement. Cette organisation est propre à un système équilibré aux niveaux fédéral et régional. C'est un schéma de coopération équilibrée.

▪ **Espagne**

En Espagne, où l'on compte 1,5 M étudiants accueillis dans 50 universités publiques et 27 universités privées, il existe 8 consortiums académiques régionaux comprenant des « clubs d'achat ». Les consortiums proprement dit sont : le CBUA – Andalousie, le CBUC – Catalogne, le CBUG – Galice, le Consorcio Madroño de las universidades de la Comunidad de Madrid y de la UNED, et le réseau des bibliothèques d'instituts de recherche (CSIC – Consejo Superior de la Investigacion Cientifica). Les « clubs d'achat » sont : BUCLE (Castille et Léon), G9 (réunissant 9 universités publiques : Cantabria, Castille la Manche, Estrémadure, Iles Baléares, La Rioja, Navarre, Oviedo, Pays Basque, Saragosse) et le Consorcio Canarias-Levante.

S'il existe une coordination entre ces consortiums sur la question des relations avec les éditeurs et sur les questions fiscales (notamment afin de réduire la TVA pour l'électronique), il n'y a qu'une seule licence nationale, portée par la FECyT⁴⁶, pour l'accès à la base de données *Web of Knowledge* (Thomson). Ce financement n'étant pas pérenne, le renouvellement de ce contrat n'est pas assuré.

En Espagne, la logique régionale domine et l'appui du gouvernement central n'est pas acquis sur le long terme.

▪ **Italie**

En Italie, coexistent 3 consortiums interrégionaux : CIBER (*Comitato Interuniversitario Basi dati e Editoria in Rete*) pour l'Italie méridionale dont le siège est à Rome, CILEA-CDL (*Consorzio Interuniversitario Lombardo per l'Elaborazione Automatica*) dans l'Italie du Nord, et CIPE (*Consorzio Interuniversitario per Progetti Elettronici*) pour l'Italie centrale. Ces consortiums se coordonnent au sein d'un groupe informel existant depuis 1999, INFER (*Italian National Forum on Electronic Resources*). Elles ont créé en 2005 une structure commune de négociation de licences nationales pour les ressources courantes : CARE (*Comitato Acquisizione Risorse Elettroniche*) rattachée à la CRUI (*Conferenza dei Rettori delle Università Italiane*, homologue de la CPU). A ce jour, les licences nationales négociées concernent deux grands éditeurs : Elsevier et Springer. Mais CARE est uniquement une structure de négociation, elle n'est un opérateur ni financier ni technique.

⁴⁵ Voir la liste de ces ressources à l'adresse : <http://www.nationallizenz.de/angebote>

⁴⁶ Fundacion Española para la Ciencia y la Tecnología, dépendant du Ministerio de Ciencia y Innovacion.

En Italie, les logiques interrégionales, dominantes, s'appuient sur une coordination au niveau national pour quelques accords majeurs.

▪ **Royaume-Uni**

Au Royaume-Uni coexistent des consortiums régionaux, des consortiums thématiques et des consortiums nationaux.

On peut compter au nombre des structures régionales des consortiums nationaux au sens britannique, pour le Pays de Galles (WHELF – *Wales Higher Education Libraries Forum*) ou l'Ecosse (SHEDL – *Scottish Higher Education Digital Library*, rattaché à SCURL – *Scottish Confederation of University and Research Libraries*) ; et des consortiums ayant pour périmètre une région ou une agglomération, tels CALIM (*Consortium of Academic Libraries in Manchester*) ou M25 Consortium of Academic Libraries (universités reliées par l'autoroute M25 dans la région du Grand-Londres) ou NoWAL (*NorthWest Academic Libraries*) ou encore SUPC (*Southern Universities Purchasing Consortium*)⁴⁷.

Parmi les consortiums nationaux, l'un d'entre eux a un rôle de coordination dans le domaine des bibliothèques (RLUK – *Research Libraries UK*), un autre contribue à la coordination des négociations (Pfl – *Procurement for Libraries*, qui est un groupe « chapeau » représentant les 7 consortiums régionaux de bibliothèques de l'enseignement supérieur, le consortium du conseil des bibliothèques de recherche et depuis 2003, la *British Library*).

Les deux autres ont un rôle majeur pour l'accès aux ressources électroniques au plan national : il s'agit d'Eduserv Chest et de JISC Collections. Le premier, dédié d'abord aux achats groupés de logiciels et aux négociations pour l'accès aux bases de données, acquiert également des périodiques en ligne, mais le partage des responsabilités entre les deux est clairement établi.

Il existe une articulation entre consortiums régionaux et nationaux : ainsi le consortium écossais SHEDL a négocié des accords avec ACS, Springer et Cambridge University Press en s'appuyant sur JISC Collections et sur la base d'une licence conforme à celle de NESLI (JISC).

Au Royaume-Uni, on constate un partage des rôles entre les différents niveaux. Au niveau du pays, JISC Collections est une structure de négociation reposant sur une part de financement central (provenant des organismes de financement de l'enseignement supérieur anglais, gallois, écossais et nord-irlandais) et joue un rôle de prestataire pour les autres consortiums, tandis qu'Eduserv Chest est uniquement une structure de négociation pour certaines ressources.

⁴⁷ SUPC est un groupement d'achat pour les universités du Sud, qui négocie toutes sortes de fournitures dans tous les secteurs d'activité de ces établissements.

3.1.2. *Une initiative nationale forte*

- **Dans des pays d'Europe du Nord :**

Plusieurs pays se caractérisent par un consortium national unique soutenu par le gouvernement central : UKB-SURF aux Pays-Bas, DEFF au Danemark, BIBSAM en Suède, FinElib en Finlande, ABM-Consortium en Norvège.

Dans plusieurs de ces pays, la structure de gestion du consortium est la bibliothèque nationale.

Le périmètre de ces consortiums ne se limite pas toujours au monde académique : en Finlande, il inclut les bibliothèques publiques, en Norvège, il s'étend à l'ensemble des institutions patrimoniales (archives, bibliothèques, musées).

Ces consortiums se caractérisent aussi par l'étendue des missions allant au-delà de la négociation et de l'achat et couvrant le signalement, l'accès via un portail, l'archivage, etc..

En l'absence d'un niveau intermédiaire entre l'Etat et la commune en matière d'éducation, dans ces pays, le rôle de l'Etat en matière de bibliothèques est affirmé depuis longtemps. Des lois sur les bibliothèques ont été adoptées : en Suède dès 1905, au Danemark et en Finlande dès 1929, en Norvège dès 1935.⁴⁸ **La coopération y est portée par des agences nationales.**

- **En Suisse**

La Suisse est un pays où coexistent deux grands réseaux de coopération entre bibliothèques, dont RERO, réseau des bibliothèques romandes, et IDS (Informationsverbund Deutschschweiz) pour la Suisse germanophone. Mais la négociation des ressources électroniques est du ressort d'une structure unique, le Consortium des bibliothèques universitaires suisses, qui a reçu mandat en 2009 pour négocier des licences nationales.

- **Dans les pays d'Europe du Sud**

En Grèce, le consortium HEAL-Link (Hellenic Academic Libraries Link), créé en 1998, réunit 22 universités grecques et 3 universités chypriotes en 2010, 15 instituts de technologie, la bibliothèque nationale et la bibliothèque du Parlement, 14 instituts de recherche, l'institut de pédagogie et la fondation nationale de recherche agronomique. Au total, la collection électronique d'HEAL-Link, accessible via un portail, comprend 11 115 revues payantes dans le cadre de contrats de licence avec une vingtaine d'éditeurs auxquelles s'ajoutent 4 080 revues en accès libre, 7 archives de revues, 12 500 e-books et 184 collections d'e-books, 6 bases de données et 3 collections de dictionnaires et

⁴⁸ Thomas, Barbro, «Les bibliothèques publiques en Suède entre passé glorieux et avenir incertain », *Bulletin des bibliothèques de France*, t.43, n°6, 1998, p.80-85.

encyclopédies. Le nombre d'articles téléchargés en 2008 était de 6,8 millions. Avant la création du consortium, les bibliothèques ne travaillaient pas en réseau. C'est l'ampleur des désabonnements en 1998 qui a conduit ensuite le gouvernement à prendre des mesures à la demande des universités avec le soutien du programme européen *Community Support Framework 2000-2006* et à réserver **un financement central complété par des contributions des membres pour les abonnements aux ressources électroniques**, qui sont devenues entièrement *e-only* dès 2003. HEAL-Link a aussi d'autres missions : projets de numérisation, cours en ligne, formation des utilisateurs, service de référence en ligne, archives institutionnelles, revues en accès libre.

Au Portugal, b-on, la Biblioteca do Conhecimento Online (b-on, bibliothèque en ligne de la connaissance) est une initiative nationale lancée en 1999-2001 dans le cadre du programme européen *Community Support Framework 2000-2006*, suite à une analyse exhaustive par l'Observatoire des sciences et de techniques des abonnements à des revues scientifiques pris par l'ensemble des institutions portugaises et de leur facteur d'impact. Dès 2004, *b-on* offrait un accès en texte intégral à 3 500 revues de 6 éditeurs (16 750 revues en 2005). La coordination de *b-on* est assurée par l'Agence de la société de la connaissance UMIC, et l'infrastructure technique, le soutien aux utilisateurs pour la formation ainsi que les relations avec les éditeurs et fournisseurs sont assurés par la FCCN – la Fédération nationale du calcul scientifique. *b-on* compte près de 50 membres, auxquels il donne accès aux ressources via un portail (Métalib), et s'est doté d'un ERMS à partir d'un logiciel libre (JURO). Ses utilisateurs ont effectué près de 5,3 M de téléchargements en 2008.

On note comme points communs à la Grèce et au Portugal : le soutien de l'Union européenne pour la phase de lancement et un financement national total ou partiel de ressources gérées à travers un portail commun.

En Turquie, ANKOS, consortium des bibliothèques universitaires d'Anatolie créé en 2000, réunit en 2009 108 membres sur 148 institutions d'enseignement supérieur et de recherche (universités et instituts de technologies, instituts de recherche, bibliothèque nationale, banque nationale, fondation nationale turque pour l'énergie atomique, conseil de la recherche scientifique et technologique de Turquie, hôpital militaire d'Istanbul). En 2009, ANKOS offre 64 ressources en contrat de licence (bouquets de revues, bases de données, *e-books*), le nombre total de téléchargements d'articles ayant atteint 7,65 M en 2007 et près de 6 M en 2008. ANKOS, qui s'appuyait auparavant sur une vingtaine de négociateurs, a constitué en 2008 un groupe de négociation réunissant huit représentants des plus grandes universités, dépendant du comité de pilotage et chargé d'évaluer et de négocier les ressources. **Il s'agit dans ce cas d'une initiative nationale financée par ses membres.**

- **Hors Europe**

On note aussi des initiatives pilotées au niveau central ou fédéral dans plusieurs pays.

Au Canada, à côté de consortiums propres à certaines provinces (Alberta, Manitoba, Ontario, Québec...), le Réseau canadien de documentation pour la recherche (CRKN/RCDR), créé en 2000, est un partenariat entre universités canadiennes qui se consacrent à l'enrichissement du contenu numérique pour la recherche universitaire au Canada. Constitué en personne morale le 1^{er} avril 2004 à titre d'organisme sans but lucratif, le RCDR poursuit le travail du Projet canadien de licences de site nationales (PCLSN) : il a élaboré une licence type, et passé contrat notamment avec ACS, MathSciNet, Wiley-Blackwell, CAIRN, Elsevier (Science Direct et Scopus), Gale, Jstor, IOP, Proquest, Oxford University Press, RSC, SAGE, Springer, Taylor & Francis et Thomson Reuters (Web of Science). Le RCDR a lancé en 2008 un projet d'infrastructure de contenu numérique (ICN) pour les SHS qui donne accès à 14 grandes collections de recherche dans ce secteur. Entre 2008 et 2010, les établissements participant au projet de l'ICN ont payé un prix négocié cumulatif de 43,25 M\$ au lieu d'un prix proposé de 66,3 M\$ ou d'un prix fournisseurs de 208,66 M\$. Le RCDR collabore avec 75 universités membres et donne accès à plus de 850 000 chercheurs et étudiants. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) a contribué au projet de licences de sites nationales dans une proportion de 40% (20 M\$), 60% étant apportés par les gouvernements provinciaux et les établissements membres. Les investissements annuels ont évolué de près de 20 M\$ en 2001 (14,5 M€ valeur 2001) à plus de 103 M\$ en 2010 (74,5 M€ valeur 2010)⁴⁹.

Au Brésil, CAPES (Coordenação de Aperfeiçoamento del Pessoal de Nivel Superior), agence fédérale de soutien et d'évaluation de l'enseignement supérieur créée en 1951, est responsable depuis 1994 de l'acquisition de ressources bibliographiques pour les universités fédérales. Dès 1995, elle a financé ces universités pour des abonnements à des revues pour un budget porté en 1997 à 21 M\$ puis réduit en raison de la crise à 10 M\$ en 1999. Le portail CAPES, créé en 2000, est accessible aux 1,3 M usagers de 183 institutions (universités fédérales, instituts de recherche, universités publiques d'Etat ou municipales, universités privées et institutions de recherche de niveau master, instituts de technologie). Les ressources en texte intégral offraient en 2006 plus de 10 520 revues, dont des archives remontant à 1879 (*backfiles*) et à 121 bases de données (dont le Web of Science et SciFinder Scholar). Le nombre total de téléchargements atteignait 14,6M en 2006. *Sur la même période, le nombre d'articles produit par la recherche brésilienne a évolué de 6 000 en 1997 à 16 000 en 2005.*

En Australie, le Council of Australian University Librarians (CAUL), association créée en 1928, a pour objectif d'améliorer l'accès des étudiants et des personnels des universités australiennes aux ressources documentaires fondamentales pour l'avancement de l'enseignement, de l'étude et de la recherche. CAUL travaille en relation avec les départements ministériels en charge de l'éducation et de la recherche, ainsi qu'avec le Conseil australien de la recherche. Il s'est doté en 1994 d'un comité pour les ressources d'information électronique (CEIRC) qui fonctionne selon le principe de l'adhésion volontaire pour chaque accord, et qui a notifié en 2009-2010 environ 180 accords

⁴⁹ Voir le rapport annuel 2009-2010 du RCDR : http://www.crkn.ca/sites/default/files/annualReports/fr/CRKN_AR_2010%20Fr_light.pdf

(bouquets de revues, e-books, bases de données, etc...). En lien avec CAUL, la Bibliothèque nationale d'Australie s'est engagée depuis 2006 dans la négociation de licences nationales pour toutes les bibliothèques australiennes. Le projet ERA (*Electronic Resources Australia*) propose actuellement 24 ressources dans les domaines suivants : presse économique et d'information, encyclopédies et dictionnaires, santé, sciences humaines et sociale, science et technologie.

3.1.3. *Des initiatives communes à plusieurs pays*

- **Une coopération transfrontalière**

On note d'abord des initiatives transfrontalières dans le même domaine linguistique.

Par exemple, le consortium flamand VOWB est partie prenante à des accords du consortium néerlandais UKB pour certaines ressources, de même que le Luxembourg bénéficie de certains accords conclus par la BICfB.

A une échelle plus vaste, entre pays germanophones, GASCO (German, Austrian, Swiss Consortium) hébergé par He BIS, (http://www.hbz-nrw.de/angebote/digitale_inhalte/gasco) est une plateforme de coopération dans le domaine des ressources électroniques, créée en 2000. GASCO réunit la totalité des consortiums des trois pays, y compris ceux des organismes de recherche, tels les instituts Fraunhofer, Helmholtz et Max Planck. Il associe aussi des invités (Luxembourg, Pays-Bas). GASCO recense plus de 50 bouquets de revues et plus de 200 bases de données offertes par tel ou tel de ses membres. Certains contrats sont négociés par GASCO pour l'ensemble de ces consortiums (d'après NRW, Nature, Science, ASM).

- **Des initiatives multinationales**

- *SELL*

Le premier accord multinational a été conclu par SELL (Southern Europe Libraries Link), qui réunit les pays suivants : Portugal, Espagne, Italie, Grèce, Turquie. Couperin est membre associé de SELL depuis 2007. SELL a conclu un accord avec l'ALPSP (Association of Learned and Professional Society Publishers pour l'accès à l'ALJC (ALPSP Learned Journal Collection) qui comprend 824 revues de 49 petits éditeurs, commercialisée par Swets. Cet accord conclu pour 2007-2008 associe 47 bibliothèques participantes (22 en Grèce, 1 en Italie, 14 en Espagne et 10 en Turquie), qui ont bénéficié d'une remise de 55% du droit d'accès en ligne.

- *Knowledge Exchange*

Une autre initiative, commune à des consortiums anglais (le JISC), néerlandais (SURF), allemand (DFG) et danois (DEFF), s'est déroulée dans le cadre d'un appel d'offres

européen. C'est le projet Knowledge Exchange (KE), dont le coordinateur est hébergé par SURF aux Pays-Bas. Les consortiums concernés ont voulu tester un accord multinational pluriannuel et ont conclu une entente en juillet 2006 et lancé un appel d'offres ouvert selon la procédure du dialogue compétitif dans le cadre de l'Union européenne. Deux options étaient possibles : l'une pour les universités de recherche (liste de base) ; l'autre élargie à d'autres institutions (liste complémentaire). KE a ainsi permis aux éditeurs de négocier globalement avec 190 institutions dans 4 pays, ce qui réduisait leurs coûts de gestion. Sur 9 offres déposées, aucune n'émanait d'un grand éditeur. Au terme de cette procédure, des accords ont été conclus avec 5 éditeurs (BioOne, World scientific journal, Wiley e-books, Multi-Science, ALPSP) pour des revues, des *e-books* et des bases de données.

Au-delà de la négociation de licences, KE s'est doté également de groupes de travail dans les domaines suivants : l'*open access*, les données scientifiques primaires, l'interopérabilité des archives numériques, les environnements de recherche virtuelle, ainsi que sur les bibliothèques à l'ère numérique.

3.1.4. Une tendance des consortiums au regroupement

Au-delà des initiatives multiconsortiums, on peut observer des tendances au regroupement, dues à la crise économique, et qui font le pendant aux fusions d'éditeurs. **La masse critique nécessaire pour négocier dans les meilleures conditions possibles devient de plus en plus importante.**

Ainsi, aux USA, deux fusions sont intervenues récemment :

- LYRASIS, créé en avril 2009, regroupe PALINET (Pennsylvanie), SOLINET (Sud-Ouest) et NELINET (Nouvelle-Angleterre) et couvre ces régions, mais a aussi des membres dans d'autres Etats des USA et dans d'autres pays. LYRASIS promeut la collaboration et la coopération entre ses membres à travers le travail en réseau et la constitution de groupements d'achat avec plus de 100 fournisseurs qui permettent des économies d'échelle. LYRASIS réunit plus de 4200 membres (27% bibliothèques académiques, 8% bibliothèques de « *community college* », 20% bibliothèques scolaires et entreprises, 45% bibliothèques publiques) ;

- Midwest Collaborative for Library Services (MCLS) a été créé par la fusion en février 2010 des consortiums du Michigan et de l'Indiana, et réunit plus de 1200 membres.

3.1.5. Le cas particulier de la santé

Le domaine biomédical constitue un secteur important pour les ressources en ligne, mais il présente des difficultés particulières du fait de la segmentation des clientèles pratiquée par les éditeurs, même vis-à-vis de structures hospitalo-universitaires. L'une des raisons en est la perméabilité à l'hôpital entre le public universitaire et chercheur et les praticiens libéraux. Cette segmentation est un frein à une pleine utilisation de ces ressources pour la recherche.

Les situations sont donc traitées au cas par cas, par exemple en France où certains accords peuvent être étendus sous certaines conditions aux centres hospitalo-universitaires. Une coordination entre organismes de santé et consortiums est toutefois nécessaire à l'échelle nationale. La possibilité donnée aux établissements publics de santé d'adhérer à Couperin devrait permettre d'évoluer.

Au Royaume-Uni, une étude a été menée en 2007 en vue de permettre des négociations conjointes entre le UK National Health Service et le JISC et d'éviter les doublons⁵⁰. De même, certaines des ressources négociées par Eduserv CHEST sont accessibles pour le National Health Service.

4. La situation française

A la lumière de ces comparaisons avec d'autres pays, il est utile de regarder à nouveau la situation française, notamment sur deux points : le budget consacré par les différentes parties prenantes aux ressources électroniques et les relations qu'entretiennent universités, grandes écoles et organismes de recherche. En effet, ce tour d'horizon fait ressortir la spécificité française en matière d'organisation de la recherche et donc de l'IST.

4.1. Quel est le montant des dépenses documentaires électroniques dans l'enseignement supérieur et la recherche ?

4.1.1. Remarque préliminaire

On ne dispose pas de bilan complet des dépenses documentaires dans les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche. En premier lieu, au sein des universités, les bibliothèques universitaires ne sont pas les seuls opérateurs documentaires, et coexistent à côté d'elles les centres documentaires des composantes qui représentent environ un tiers des dépenses de ces établissements⁵¹. Deuxièmement, les organismes de recherche ont aussi leurs propres centres documentaires, le plus important étant l'Institut de l'information scientifique et technique du CNRS. Mais ces organismes, en plus de leurs unités propres, sont parties prenantes à des unités mixtes de recherche (UMR) avec les universités et avec d'autres organismes. Et la même UMR peut une année imputer des abonnements sur le budget d'une université, et l'année suivante sur celui d'un organisme. A moyen terme, la délégation globale de gestion de chaque UMR à l'un des partenaires

⁵⁰ Spink, S., Urquhart, C., Cox, A., with HEA-ICS.(2007). Procurement of electronic content across the UK National Health Service and Higher Education sectors. *Report to JISC executive and LKDN executive*, 2007, 61pp. Aberystwyth: Department of Information Studies, Aberystwyth University: <http://hdl.handle.net/2160/310>
http://cadair.aber.ac.uk/dspace/bitstream/2160/310/3/Procurement_report_Final_9Feb07.pdf

⁵¹ Renoult, D., Lemelle, F., *Dispersion de la documentation universitaire ? Un bilan du décret de 1985*. Rapport IGB n°2006-032, Juin 2007.

devrait clarifier la situation. Mais aujourd'hui, il est difficile d'éviter à la fois des comptes lacunaires comme des doubles comptes, et on ne peut procéder que par estimation.

Pour le secteur universitaire, la divergence des sources pose aussi problème. Ainsi l'*Enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires (ESGBU)* recense toutes les dépenses documentaires électroniques, tandis que l'*Enquête sur les ressources électroniques (ERE)* exclut de son périmètre les produits à usage professionnel (tels *Electre...*), les encyclopédies et dictionnaires généralistes, les bibliographies générales françaises et les titres de presse généralistes lorsqu'ils sont acquis individuellement.

Mais le périmètre de l'ERE a été étendu pour le bilan 2009, au-delà des établissements d'enseignement supérieur, aux organismes de recherche, et devrait donc fournir le premier bilan global des ressources électroniques et des dépenses correspondantes.

Enfin, situer au sein de l'enveloppe documentaire recherche les dépenses électroniques, présente aussi une autre difficulté. En effet, dans le cas encore majoritaire où abonnements papier (dits « gagés ») et accès en ligne sont liés contractuellement, c'est la dépense globale papier + électronique qui devrait être imputée comme dépense électronique, car c'est ce montant qui servirait de référence en cas de passage au *e-only*.

Cette méconnaissance des budgets est d'autant plus dommageable que les éditeurs et fournisseurs disposent d'une vue globale du marché français pour ce qui les concerne. **Cette asymétrie d'information est nuisible aux acteurs publics et avantage les éditeurs et fournisseurs.**

4.1.2. *Un essai d'estimation de l'enveloppe documentation électronique*

- **Les établissements d'enseignement supérieur relevant du MESR**

Pour les bibliothèques universitaires et de grands établissements, les derniers résultats statistiques publiés portant sur 2008 donnent une enveloppe proche de 30 M€, en progression continue. Il conviendrait d'ajouter à cette enveloppe les abonnements papier gagés. Pour le seul contrat Science Direct d'Elsevier, la valeur papier était de 11,2 M€ HT, soit 11,4 M€ TTC. **On peut donc estimer la part de l'électronique dans les établissements d'enseignement supérieur (abonnements gagés compris) au moins à 40 M€.**

Tableau n° 13 – ESGBU 2008 – Dépenses documentaires

Montant en M€	2008	2007	2006	2005	2004
Livres imprimés	33,1	31,9	31,7	31,8	30,7
Périodiques imprimés	40,2	41,4	41,9	39,6	40,6
Total imprimés	73,3	73,3	73,6	71,4	71,3
Banques de données	11,8	10,9	11,3	9	8,3
Périodiques électroniques	15,5	11,8	8,9	7,9	6,3
Documents numériques	2	1,7	1,1	1,1	0,9
Total électronique	29,3	24,4	21,3	18	15,5
Total général	102,6	97,7	94,9	89,4	86,8
% électronique	28,56%	24,97%	22,44%	20,13%	17,86%

- **Les organismes de recherche**

Concernant les organismes de recherche, on rencontre les mêmes difficultés à évaluer les dépenses globales. On connaît par exemple les dépenses centralisées par l'INIST au CNRS ou par le département de l'information scientifique et de la communication à l'INSERM, mais non celles des laboratoires. *On peut estimer les dépenses en ressources électroniques des organismes de recherche à 25 M€ (dont 9M€ au CNRS)*, chiffres à stabiliser grâce à une enquête plus approfondie.

- **Les dépenses de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur**

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ne procède pas à des dépenses directes mais subventionne les opérateurs dans le cadre de groupements de commandes. Il s'agit principalement de l'**Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes)**, financée à hauteur de 1,4 M€, mais aussi de Lyon 1, Nancy 1, et Nice. *On peut évaluer le financement du MESR à 2 M€*. Les dépenses de l'Abes sont couvertes par les facturations aux établissements et par le financement MESR.

- **Une estimation de l'enveloppe globale pour les établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche**

Le total (agrégant des données 2008 et 2009 selon le type d'établissement) serait de 67M€. Compte tenu de l'augmentation annuelle des coûts, on peut évaluer l'enveloppe en dépenses documentaires électroniques et abonnements gagés en 2010 à 70M€. Mais cette enveloppe n'inclut pas les établissements d'enseignement supérieur hors MESR.

Pour conduire la politique en matière de ressources électroniques, il serait nécessaire de **rendre visibles les efforts de l'ensemble des acteurs au moyen d'une action *Information scientifique et technique*** commune au programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire) et 172 (Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires) de la Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (MIREs).

<p>Recommandation n° 8 : Créer dans le budget de la MIREs une action <i>Information scientifique et technique</i> commune aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche (programmes 150 et 172) et construire des indicateurs globaux d'évaluation des ressources électroniques.</p>
--

4.2. Etat de la mutualisation entre universités et organismes de recherche

La plupart des établissements d'enseignement supérieur et une trentaine d'EPST (dont l'INRA et l'INRIA) se sont regroupés au sein de Couperin. En 2008, les membres de Couperin ont conclu 2096 contrats de licence, dont 832 dans le cadre de 16 groupements de commande qui comptent pour 70% du coût total des contrats. Les accords Couperin concernent plus de 90% des dépenses électroniques des établissements d'enseignement supérieur sous tutelle MESR. Les groupements de commande majeurs (Elsevier Science Direct, Springer Link, Thomson Web of science) associent les grands EPST et EPIC non membres de Couperin (CNRS, INSERM, CEA notamment). Le plus important, avec Elsevier, comprend 127 participants pour un montant (électronique + abonnements papier gagés) de 34 M€ en 2010, soit la moitié des dépenses documentaires électroniques. Mais Couperin doit s'appuyer sur des opérateurs (Abes, CNRS, universités) pour coordonner des groupements de commandes.

L'Abes porte 10 groupements de commande pour un montant proche de 20 M€ en 2010 (dont 15,5 M€ pour Elsevier), les autres coordinateurs étant le CNRS (pour Thomson Web of Science), Lyon 1 (pour l'American Chemical Society), l'université de Nancy 1 (pour Springer), l'université de Lille 1 (pour l'Institute of Physics). Il est à noter que le portage de groupements de commandes, mission actuellement annexe de l'Abes, a un poids plus important au sein de son budget que ses missions principales. De plus, le volume de la trésorerie mobilisée par les groupements de commandes peut fragiliser son équilibre comptable et lui impose une grande vigilance dans l'encaissement des recettes correspondantes. Par ailleurs, si l'Abes est associée aux négociations pour les aspects juridiques et administratifs, elle joue actuellement plus le rôle d'un maître d'œuvre des décisions prises au sein de Couperin.

En termes de contenus, la mutualisation entre universités et organismes connaît toutefois des limites : **les enseignants-chercheurs et chercheurs accèdent aux ressources à travers des portails différents, mais cette pluralité ne garantit ni un accès généralisé à un noyau commun de ressources ni la pérennité de leur archivage.**

Par ailleurs, les EPST membres de Couperin sont confrontés à deux logiques, l'une de coopération transversale avec les universités, l'autre de coopérations thématiques entre organismes. Le groupe EPRIST, formé par le CNRS, l'INSERM, le CEA et les EPST et EPIC membres de Couperin, s'est engagé dans une cartographie des ressources électroniques de ses membres, qui devrait permettre d'obtenir une vision globale de l'offre.

De même, au sein de Couperin, qu'il s'agisse des EPST ou des universités, les ressources négociées ne le sont pas toujours à travers le consortium, ce qui peut se comprendre compte tenu de besoins spécifiques, mais **l'information sur les contrats de licence conclus hors consortium n'est pas partagée**. Pour progresser dans la mutualisation, il est donc d'abord nécessaire de progresser dans le partage des informations.

La situation qui a prévalu au cours de la décennie écoulée est le résultat d'une concertation *a minima* entre universités et organismes, mise en œuvre principalement par Couperin, l'INIST et l'Abes. Il est toutefois nécessaire de redéfinir les rôles de chacun des acteurs, de construire des outils de coordination, et de prendre des mesures pour mieux contrôler et prévoir la dépense, ainsi que pour peser plus efficacement dans les négociations.

Des progrès ont été accomplis en vue d'une coordination nationale des acquisitions numériques, et ce à deux niveaux :

- celui de l'enseignement supérieur et de la recherche : un comité de pilotage d'une quinzaine de membres associant des représentants de la CPU, des EPST, du MESR s'est doté de deux missions : cadrer les négociations courantes (dont la renégociation du contrat Elsevier pour 2011) et acquérir des licences nationales. Au niveau interministériel, le MCC est dans un premier temps associé à ce comité. Le secrétariat en est assuré par la MISTRD. Le comité de pilotage s'appuie sur un comité technique réunissant Couperin, le groupe de travail IST de la CGe, EPRIST, Renater, ainsi que l'Abes, la BnF et l'INIST en qualité d'invités. Les alliances y seront invitées à mesure qu'elles traiteront des questions d'IST⁵² ;
- le niveau national d'ensemble : à la suite du rapport Racine⁵³ pour un schéma numérique des bibliothèques qui a jeté les bases d'une politique concertée entre MCC et MESR dans les domaines des acquisitions, de la numérisation et de la conservation se met en place une coordination reposant sur une commission interministérielle des bibliothèques numériques œuvrant dans le cadre du Conseil du Livre.

Ces orientations s'inscrivent dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. En effet, le Conseil de modernisation de juin 2010 a inscrit une nouvelle mesure *Offrir aux chercheurs un accès à l'information scientifique et technique au meilleur coût* et un calendrier de mise en œuvre de 2010 à 2012 (création du négociateur unique en 2010, recueil des besoins et négociations avec les éditeurs en 2011, mise en œuvre des commandes sous le nouveau régime en 2012).

Les solutions envisagées doivent prendre en compte à la fois l'autonomie des établissements, la concentration de la demande sur un petit nombre de ressources et l'utilité de ressources plus spécialisées pour des communautés plus restreintes. Elles doivent également permettre l'élargissement à d'autres partenaires en vue de constituer une masse critique au plan national ou dans le cadre d'alliances au niveau européen.

Le fil conducteur de la coordination entre les différents acteurs est l'élaboration d'un programme pluriannuel d'acquisition de licences nationales, qui associe des financements de l'Etat et des opérateurs publics ainsi qu'éventuellement de la recherche privée. Un tel programme permettrait de mettre en œuvre des licences nationales par le biais de

⁵² AllEnvi (environnement), ALLISTENE (sciences et technologies du numérique, ATHENA (sciences humaines et sociales).

financements croisés, et créerait aussi une dynamique en faveur d'accords portés par un nombre plus limité d'opérateurs pour des ressources plus spécialisées.

Les appels à projets pour les investissements d'avenir peuvent faciliter la mise en place de cette politique nationale, tant dans le cadre du développement de l'économie numérique que dans celui des initiatives d'excellence, notamment en sciences humaines et sociales. L'Agence nationale de la recherche ou le Fonds national pour la société numérique pourraient être les porteurs du projet de licences nationales.

Recommandation n°9 : Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'acquisition de licences nationales, associant des financements de l'Etat et des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche publics ainsi qu'éventuellement de la recherche privée.

⁵³ Schéma numérique des bibliothèques, rapport de Bruno Racine élaboré dans le cadre du Conseil du Livre, décembre 2009. <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/104000143/0000.pdf>

Conclusion

La mutualisation des ressources électroniques, à travers les consortiums de bibliothèques, a été une des réponses du monde académique à la transition des publications scientifiques de plus en plus onéreuses vers le numérique. Ces consortiums, de statuts juridiques différents et de tailles diverses, prennent tous appui sur des structures publiques, et ont pour mission la négociation, l'achat et la gestion des ressources électroniques ainsi que la formation à leur usage. Leur gouvernance associe un pilotage par les universitaires et un management par des bibliothécaires. Leur charge de fonctionnement est réduite, qu'il s'agisse de structures légères de coordination ou de structures chargées de l'achat et de la gestion de ces ressources. Ces consortiums ont permis de donner accès en ligne à un nombre de ressources bien plus important qu'auparavant. Mais la part de marché des grands éditeurs est prédominante, et les modèles économiques basés sur le chiffre d'affaires papier et sur un plafond d'augmentation annuel dans le cadre de contrats pluriannuels constituent une contrainte forte. Il convient d'assouplir ces modèles en autorisant des ajustements annuels en fonction des contraintes budgétaires et des usages constatés.

Plusieurs voies permettent d'alléger ces contraintes : négocier un socle de ressources en licence nationale, acquérir non seulement les publications courantes mais aussi leurs archives, encourager des accords avec d'autres pays, tester des modèles innovants. De même, le passage au tout-électronique permettrait de libérer des marges, à condition que les taux de TVA soient harmonisés entre imprimé et électronique. Les contrats de licence avec les éditeurs devraient autoriser la publication en archive ouverte après une période d'embargo réduite. Notamment, le passage au tout-électronique pour les revues est une étape majeure, qu'il convient de soutenir au niveau national par un plan de conservation de l'imprimé et d'archivage pérenne de l'électronique.

Parallèlement l'évaluation quantitative et qualitative de l'usage doit être améliorée, et s'accompagner d'études d'impact sur différents aspects (économies de coût résultant des contrats négociés, gains sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques, effets sur l'activité de recherche) selon des méthodologies à élaborer ou consolider.

Surtout, il est important d'unir tous les acteurs publics concernés au niveau national, particulièrement en France de renforcer la coordination entre universités et organismes de recherche dans le cadre d'un dispositif national d'accès à l'IST doté d'une visibilité budgétaire et d'un système d'évaluation. La mise en place d'un programme pluriannuel de licences nationales est le fil directeur pour coordonner l'ensemble de ces partenaires.

Un tel programme favoriserait une évolution des relations avec les éditeurs, reposant sur une analyse économique plus approfondie des circuits de production et de diffusion de l'information scientifique et technique, et organisant les rapports entre édition commerciale et archives ouvertes. La sensibilisation des chercheurs, à la fois producteurs et consommateurs de publications scientifiques, à ces questions, est indispensable.

Pierre CARBONE

Recommandations

1. Harmoniser les taux de TVA de façon à développer l'accès à la documentation électronique
2. Introduire dans les contrats pluriannuels de licence des modèles plus flexibles, permettant des ajustements annuels en fonction des contraintes budgétaires et des usages constatés.
3. Autoriser systématiquement dans les contrats de licence avec les éditeurs la publication en accès libre par les auteurs après une période d'embargo.
4. Elaborer un plan national de conservation d'exemplaires papier et une politique d'archivage pérenne de l'électronique prenant appui sur les grands opérateurs (Abes/Cines, CNRS/INIST, BnF).
5. Elaborer un bilan global annuel des coûts et de l'usage des ressources électroniques afin de suivre pour chaque ressource des indicateurs-clés (coût par téléchargement, % de titres téléchargés).
6. Suivre annuellement selon une méthodologie certifiée les économies de coût résultant des contrats de licence.
7. Elaborer une méthodologie d'évaluation de l'impact de la mutualisation des ressources électroniques sur les coûts de fonctionnement des bibliothèques et sur l'activité de recherche.
8. Créer dans le budget de la MIREs une action <i>Information scientifique et technique</i> commune aux établissements d'enseignement supérieur et aux organismes de recherche (programmes 150 et 172) et construire des indicateurs globaux d'évaluation des ressources électroniques.
9. Mettre en œuvre un programme pluriannuel d'acquisition de licences nationales, associant des financements de l'Etat et des opérateurs de l'enseignement supérieur et de la recherche publique ainsi qu'éventuellement de la recherche privée.

Annexes

Annexe 1 Lettre de mission

Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées

Annexe 3 : Questionnaire Internet

Annexe 4 : Liste des sigles et acronymes et des sites web consultés

Inspection générale des bibliothèques

Lettre de mission pour l'année universitaire 2009-2010

NOR : ESRB0900452Y

RLR : 630-3

lettre du 3-11-2009

ESR - BdC

Texte adressé au doyen de l'inspection générale des bibliothèques

L'inspection générale des bibliothèques a pour missions d'étudier, d'évaluer, de conseiller et de contrôler les bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que les bibliothèques soumises au contrôle technique du ministère de la Culture. Elle a vocation à observer et à apprécier l'évolution générale des bibliothèques. Elle propose les mesures de nature à améliorer leur efficacité et leurs performances, à préserver leurs richesses patrimoniales. Elle est consultée sur la gestion des corps appartenant à la filière des bibliothèques. Elle prend part aux recrutements en présidant les jurys des concours, et siège aux commissions administratives paritaires nationales.

En outre, l'inspection générale des bibliothèques peut être appelée à intervenir à la demande des ministres pour des missions ponctuelles, soit dans le cadre de l'exercice de ses compétences propres soit conjointement avec une autre inspection générale.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Sous les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités locales qui en font la demande.

Les missions

A. Études thématiques

Pour l'année 2009-2010, les missions de l'inspection générale des bibliothèques s'inscrivent dans les perspectives tracées par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et aux responsabilités des universités. Dans ce contexte d'ensemble, l'inspection générale des bibliothèques réalisera les études et missions suivantes :

1. Coûts, bénéfices et contraintes de la mutualisation des ressources électroniques : éléments de comparaison internationale et propositions.
2. Les aides financières apportées aux bibliothèques universitaires par les collectivités territoriales : bilan et perspectives.
3. Promotions et mobilités de la filière bibliothèque.

Ces études thématiques feront l'objet de rapports destinés à la ministre et transmis sous la responsabilité du doyen. Sur chacun des thèmes retenus, une note d'étape devra être transmise à la ministre à la fin du second semestre 2009.

B. Suivi permanent des établissements d'enseignement supérieur

Étude de services communs de la documentation : universités d'Aix-Marseille, universités de Bordeaux ; université de Dijon, universités de Grenoble 2 et Grenoble 3, université de Saint-Étienne, universités de Toulouse.

Bibliothèques de grands établissements : CNAM.

Dans ses études, il est demandé à l'inspection générale des bibliothèques de porter son attention aux projets de mutualisation de services dans le cadre de politiques de sites, à l'intégration des S.C.D. dans les stratégies d'établissement, à l'évaluation des mesures prises en matière d'horaires d'ouverture, aux relations entre services communs de la documentation et centres de recherche, à l'évaluation des CADIST, et enfin à la politique du patrimoine.

La ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Valérie Pécresse

Annexe 1 Lettre de mission

Annexe 2
Liste des personnes rencontrées ou consultées

Michel Marian, MESR, chef de la Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire (MISTRD)

Gaela Bru, MISTRD

Raymond Bérard, Agence bibliographique de l'enseignement supérieur

Grégory Colcanap, coordonnateur du consortium Couperin

Marc Guichard, INIST-CNRS

Christine Weil-Miko, INIST-CNRS

Annexe 3

Questionnaire Internet

Ce questionnaire a été adressé à une quarantaine de consortiums dans les pays suivants :

Europe : Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, Grande-Bretagne, Grèce, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Russie, Slovénie, Suisse, Turquie.

Hors Europe : Australie, Brésil, Canada, Etats-Unis d'Amérique.

1. Coordonnées du consortium

2. Organisation, gouvernance et gestion du consortium :

- *Statut juridique* :

- *Date de création* :

- *Missions* : (oui/non)

- ✓ négociation de ressources électroniques :
- ✓ achat de ressources électroniques :
- ✓ gestion de ressources électroniques et d'accès au contenu (ERMs, portail, procédures d'authentification, etc...) :
- ✓ partage de métadonnées et catalogage :
- ✓ stockage et préservation de ressources électroniques :
- ✓ services de catalogage :
- ✓ politiques d'acquisition partagée :
- ✓ prêt entre bibliothèques, fourniture de documents :
- ✓ politique de conservation partagée :
- ✓ stockage :
- ✓ formation :
- ✓ catalogues collectifs ou partagés :
- ✓ archive institutionnelle :
- ✓ autres services aux chercheurs (préciser) :

- *Critères d'adhésion* :

- *Nombre total de membres fin 2009* :

- ✓ Universités :
- ✓ Autres établissements d'enseignement supérieur :
- ✓ Organismes de recherche :
- ✓ Organismes de soins :
- ✓ Autres (préciser) :
- ✓ Total :

- *Qui est en charge de la direction et des orientations stratégiques du consortium ?*

- *Si le consortium a publié un plan stratégique, indiquer le lien URL :*

- *Si le consortium publie un rapport annuel d'activités, indiquer le lien URL :*

3. Moyens du consortium

- *Moyens financiers en 2008/2009 ou en 2009* :

- ✓ Subventions des gouvernements nationaux ou régionaux :
- ✓ Pour les consortiums européens : subventions de l'UE :
- ✓ Cotisations des institutions membres
- ✓ Autres (préciser) :
- ✓ Ces moyens sont-ils permanents ou non ?

- **Personnel en équivalent temps plein (à la fin de 2009)**
 - ✓ Permanent :
 - ✓ Estimation des ETP des institutions membres engagés dans des activités pour el consortium (négociation, expertise technique) :

4. Négociation de contrats de licence et modèles économiques – généralités

- **Liste des ressources en licence pour le consortium (revues, bases de données, collections de e-books) : indiquer le lien URL**
- **Qui est en charge de la négociation avec l'éditeur/fournisseur ?**
- **Indiquer les 5 plus grands éditeurs/fournisseurs du consortium (en ordre décroissant) :**
- **Facturation :**
 - ✓ Dans le cas où le vendeur émet une facture unique, quels sont les critères de répartition de cette facture entre les membres ?
 - ✓ Les membres remboursent-ils des charges de gestion à l'institution qui a payé la facture unique ?
- **Indiquer les taux de TVA en vigueur pour les documents imprimés :**
 - ✓ Livres :
 - ✓ Périodiques :
- **Indiquer les taux de TVA en vigueur pour les ressources électroniques :**
 - ✓ Livres :
 - ✓ Périodiques :
 - ✓ Bases de données :
- **Pouvez-vous renégocier chaque année les causes des contrats pluriannuels ?**
- **Y a-t-il des clauses permettant aux membres de se retirer avant la fin d'un contrat pluriannuel ?**
- **Les entreprises privées peuvent-elles adhérer à un contrat de licence ,**
- **Les membres de l'institution à l'étranger peuvent-ils accéder aux ressources électroniques ,**
- **Le consortium a-t-il un modèle de contrat de licence ?**
- **Modèle auteur-payeur : les contrats de licence du consortium autorisent-ils le modèle auteur-payeur ?**
- **Archives ouvertes nationales ou institutionnelle : Les contrats de licence du consortium autorisent-ils les auteurs des institutions membres à publier leurs articles en accès libre dans une archive nationale ou institutionnelle après une période d'embargo ?**
- **Si le consortium est engagé dans des accords multiconsortiaux avec d'autres pays, fournir des précisions :**
- **Le consortium expérimente-t-il (ou a-t-il expérimenté) des modèles innovants ? Si oui, fournir des précisions.**

5. Contrats de licence pour les revues électroniques

- **Archives (backfiles) : donner la liste des ressources et des éditeurs/fournisseurs :**
- **Le consortium maintient-il à la fois un accès imprimé et électronique aux revues ?**
- **Abonnements tout-électronique : en 2010, % du total des abonnements :**
- **Le consortium a-t-il acquis des licences nationales ?**
 - ✓ pour les ressources courantes ?
 - ✓ pour les archives (backfiles) ?
- **Licences nationales : Ces ressources sont-elles... :**
 - ✓ ..payée par une institution centrale ?
 - ✓ ...facturée à chaque institution membre ?
 - ✓ ...financées de façon mixte par une institution centrale et les institutions membres ?

6. Accès, services et archivage.

- *Accès distant : toutes les ressources sont-elles accessibles aux usagers en accès distant ? Si ce n'est pas le cas, indiquer le type de ressources en accès restreint.*
- *Accès permanent : le consortium acquiert-il des droits d'accès permanent aux archives (backfiles) ?*
- *Hébergement local : le consortium stocke-t-il localement les ressources électroniques afin de donner accès à ses membres ?*
- *Accès et conservation pour les revues papier : Y a-t-il une politique nationale ou régionale pour l'accès et le stockage des revues papier ?*
 - ✓ *Politique nationale :*
 - ✓ *politique régionale*
 - ✓ *Autre (préciser) :*
- *Préservation du contenu électronique : y a-t-il une politique d'archivage des ressources électroniques..?*
 - ✓ *... au niveau local ?*
 - ✓ *...au niveau régional ?*
 - ✓ *...au niveau national ?*
 - ✓ *...à un niveau coopératif (LOCKSS, CLOCKSS) ?*
 - ✓ *...à travers un tiers (Portico,...)*
 - ✓ *...par d'autres moyens ?*
- *Préservation du contenu électronique : y a-t-il une évaluation des coûts d'archivage ?*
- *Systèmes de gestion des ressources électroniques : le consortium implémente-t-il (ou a-t-il implémenté) un ERMs ?*
- *Catalogage : les ressources électroniques sont-elles signalées dans un catalogue collectif national ?*
- *Le consortium donne-t-il accès aux ressources via un portail ?*
- *Le consortium fournit-il d'autres services aux usagers ? par exemple, données bibliométriques aux chercheurs...*

7. Usage

- *Nombre de téléchargements en 2009 ou en 2008 :*
- *% moyen de titres de périodiques téléchargés en 2009 ou en 2008 :*
- *Etudes d'usage : indiquer s'il y a des études d'usage et sur les utilisateurs, et en fournir les références.*

8. Coûts et bénéfices

- *Montant total des dépenses documentaires des membres du consortium en 2008-2009 ou en 2009 :*
 - ✓ *Nombre total d'utilisateurs des institutions membres (étudiants, enseignants, chercheurs, autres) :*
 - ✓ *Montant total des dépenses documentaires :*
 - ✓ *Dont dépenses en ressources électroniques :*
 - ✓ *Dont dépenses en abonnements papier gagés par les ressources électroniques :*
 - ✓ *Dépenses documentaires totales par usager :*
- *Impact des contrats de licence du consortium : y a-t-il un calcul des économies résultant des accords signés par le consortium...*
 - ✓ *...pour les économies financières*
 - ✓ *...pour les économies en personnel ?**Si oui, préciser la méthode de calcul.*

- Impact de la facturation unique : y a-t-il un calcul des économies résultant de la facturation unique ? Si oui, préciser la méthode de calcul.

- Impact sur le stockage en rayon : y a-t-il un calcul des économies de coût de stockage résultant du passage à des ressources en tout-électronique ? Si oui, préciser la méthode de calcul.

- Impact sur la publication : y a-t-il une étude de l'impact de l'usage par les chercheurs sur les publications ? Si oui, donner des détails ou des références.

- Impact sur l'activité de recherche : y a-t-il un calcul des économies de temps résultant de l'accès aux ressources électroniques du consortium :

✓ pour ce qui concerne l'accès au contenu ?

✓ pour ce qui concerne l'accès aux données bibliographiques ou bibliométriques ?

Si oui, préciser les méthodes de calcul.

- Impact sur le personnel de la bibliothèque : y a-t-il un calcul des économies de temps pour le personnel de la bibliothèque résultant de la gestion de ressources électroniques au lieu des documents imprimés ? Si oui, préciser la méthode de calcul.

Annexe 4 : Liste des sigles et acronymes et des sites web consultés

Sigles		Sites web consultés
ABM-Consortium	Archives Bibliothèques Musées Consortium (Norvège)	
ACS	American Chemical Society	
AFSSA	Agence française de sécurité sanitaire des aliments	
ALJC	ALPSP Learned Journal Collection	
ALPSP	Association of Learned and Professional Society Publishers	
AMUE	Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur	
ANKOS	Anadolu üniversite kutuphaneleri konsorsiyum (Turquie)	http://www.ankos.gen.tr
BIBSAM	Consortium des bibliothèques suédoises	
BICfB	Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté francophone de Belgique	http://www.bicfb.be
BIU	Bibliothèque interuniversitaire	
b-on	Biblioteca do Conhecimento Online (Portugal)	http://www.b-on.pt
CAPES (Brésil)	Coordenação de Aperfeiçoamento del Pessoal de Nivel Superior	http://www.capes.gov.br
CARE	Comitato Acquisizione Risorse Elettroniche (Italie)	http://www.crui-care.it
CASPUR	Consorzio interuniversitario per le applicazioni di supercalcolo per università e ricerca (Italie)	http://www.caspur.it
CAUL	Council of Australian University Librarians	http://www.caul.edu.au
CBUC	Consortium des bibliothèques universitaires de Catalogne	http://www.cbuc.cat
CBUG	Consortium des bibliothèques universitaires de Galice	http://www.cbug.es
CBUS	Consortium des bibliothèques universitaires de Suisse	http://www.kub-cbu.ch
CDEFI	Conférence des directeurs d'écoles et de formations d'ingénieur	
CEIRC	CAUL Electronic Information Resources Committee	http://www.caul.edu.au/caul-programs/ceirc
CIBER	Comitato Interuniversitario Basi dati e Editoria in Rete	http://www.uniciber.it
CILEA	Consorzio Interuniversitario Lombardo per l'Elaborazione Automatica (Italie)	http://www.cilea.it
CINES	Centre informatique national pour l'enseignement supérieur	
CIPE	Consorzio Interuniversitario per Progetti Elettronici (Italie)	http://www.unicipe.it
CLOCKSS	Controlled LOCKSS	
CPU	Conférence des présidents d'université	
CRKN	Canadian Research Knowledge Network	http://www.crkn.ca/home
CRUI	Conferenza dei Rettori delle Università Italiane	
DEFF	Bibliothèque de Recherche Electronique du Danemark	http://www.deff.dk
DFG	Deutsche Forschungsgemeinschaft – Fondation allemande pour la recherche	http://www.dfg.de
DOI	Digital Object Identifier	
Eduserv CHEST		http://www.eduserv.org.uk/licence-negotiation
ERA	Electronic Resources Australia	http://www.arc.gov.au/default.htm
ERMS	Electronic resources management system	
FinElib	Bibliothèque électronique de Finlande	http://www.nationallibrary.fi/libraries/finelib

FECyT	Fundacion Espanola para la Ciencia y la Tecnologia	http://www.fecyt.es/fecyt
GASCO	German, Austrian and Swiss Consortia Organisation	http://www.hbz-nrw.de/angebote/digitale_inhalte/gasco/index_html/view?searchterm=GASCO
HBZ	Hochschulbibliothekszenrum des Landes Nordrhein-Westfalen	
HEAL-Link	Hellenic Academic Libraries Link (Grèce)	http://www.heal-link.gr
HEFCE	Higher Education Funding Council for England	
ICOLC	International Coalition of Library Consortia	http://www.library.yale.edu/consortia
IDS	Informationsverbund Deutschschweiz	
IEEE	Institute of Electrical and Electronics Engineers	
INIST-CNRS	Institut de l'information scientifique et technique	http://www.inist.fr
IOP	Institute of Physics	
JISC	Joint Information Systems Committee (Royaume-Uni)	http://www.jisc.ac.uk/
JISC Collections		http://www.jisc-collections.ac.uk
JCR	Journal of cCtations Report	
KE	Knowledge Exchange	http://www.knowledge-exchange.info
LOCKSS	Lots of Copies Keep Stuff State	
NRIW	North-Rhine-Westphalia	http://www.hbz-nrw.de/angebote/digitale_inhalte
Ohio LINK		
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication (France)	
MESR	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (France)	
MISTRD	Mission de l'information scientifique et technique et du réseau documentaire - MESR	
RCDR	Réseau canadien de documentation pour la recherche	http://www.crkn.ca
RERO	Réseau des bibliothèques romandes (Suisse)	
RSC	Royal Society of Chemistry (Royaume-Uni)	
SELL	Southern Europe Libraries Link	http://www.heal-link.gr/SELL
SHEDL	Scottish Higher Education Digital Library	http://scur.ac.uk/WG/SHEDL/index.htm
SPIE	Society of Photographic Instrumentation Engineers (depuis 1981 : SPIE—The International Society for Optical Engineering)	
SURF	Fondation néerlandaise pour l'enseignement supérieur et la recherche	http://www.surffoundation.nl
UKB	Universiteitsbibliotheken & koninglijke bibliotheek (Pays-Bas)	http://www.ukb.nl/english/index.htm
VOWB	Vlaams Overlegorgaan inzake Wetenschappelijk Bibliotheekwerk – Conseil des bibliothèques de recherche de Flandres	http://www.vowb.be
WHELP	Whales Higher Education Libraries Forum (Pays de Galles)	http://whelf.ac.uk